

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 21 octobre 2013

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2013-4151)	(p. 6)
<i>Désignation</i> de représentants du Conseil au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale- société territoriale (dossier n° 2013-4184)	(p. 19)
<i>Question</i> orale du groupe Objectif Lyon Métapolis relative au plan de relance autoroutier	(p. 37)
<i>Annexe</i> : Question orale du groupe Objectif Lyon Métapolis	(p. 38)

Le texte des délibérations n° 2013-4151 à 2013-4229 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 430.

<b>N° 2013-4151</b> <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 septembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -</i>	(p. 6)
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2013-4152</b> <i>Enquête déplacements grand territoire (EDGT) de l'aire métropolitaine lyonnaise en 2015 - Convention de partenariat et de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 6)
<b>N° 2013-4153</b> <i>Riverdating : rendez-vous du transport fluvial, intermodal et des solutions logistiques intégrant la voie d'eau - Attribution d'une subvention à Voies navigables de France (VNF) -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-4154</b> <i>Projet européen OPTICITIES - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation de 2 conventions -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-4155</b> <i>Expérimentation de la mobilité durable au gaz naturel pour véhicules (GNV) - Convention tripartite entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF) -</i>	(p. 6)
<b>N° 2013-4156</b> <i>Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé - niveaux 2, 3 et 3+ - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-4157</b> <i>Maintenance des équipements des tunnels - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-4158</b> <i>Lyon - Tunnel sous Fourvière - Boulevard périphérique nord de Lyon - Système CORALY - Convention du 11 août 2008 - Approbation du budget prévisionnel pour 2013 - Participation de la Communauté urbaine -</i>	(p. 9)

<b>N° 2013-4159</b>	<i>Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V14 + V25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-4160</b>	<i>Corbas - Requalification de la rue Centrale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-4161</b>	<i>Solaize - Requalification du centre-ville - Phase 1 - Modification du programme initial -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-4162</b>	<i>Meyzieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Participation financière au projet de substitution de la ressource en eau du réseau d'irrigation du Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) - Convention avec la Chambre d'agriculture du Rhône -</i>	(p. 10)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2013-4163</b>	<i>Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 11)
<b>N° 2013-4164</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Institut Bioforce développement pour son programme d'actions 2013 et pour le soutien aux manifestations organisées dans le cadre du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'association - Année 2013 -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-4165</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Inter-Soie France pour l'organisation de la 9<sup>e</sup> édition du marché des soies du 28 novembre au 1er décembre 2013 -</i>	(p. 34)
<b>N° 2013-4166</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 34)
<b>N° 2013-4167</b>	<i>Mode d'emploi, un festival des idées - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la Villa Gillet pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 34)
<b>N° 2013-4168</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL (collectif régional des acteurs du commerce équitable) pour son programme d'actions 2013 relatif au pôle de compétences Pôle R -</i>	(p. 34)
<b>N° 2013-4169</b>	<i>Institut de recherche technologique (IRT) BIOASTER - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Fondation de coopération scientifique (FCS) BIOASTER pour le soutien au financement des études relatives à la construction du bâtiment BIOASTER 1 -</i>	(p. 11)
<b>N° 2013-4170</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions incubateur 2013 -</i>	(p. 34)
<b>N° 2013-4171</b>	<i>Schéma de développement universitaire - Opérations d'aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 11)
<b>N° 2013-4172</b>	<i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Requalification des zones d'activités - Reventilation des autorisations de programme -</i>	(p. 34)
<b>N° 2013-4173</b>	<i>Lyon - Comptes-rendus annuels à la collectivité de la convention publique d'aménagement conclue avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) portant sur la pépinière d'entreprise innovante Tony Garnier et le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc - Année 2012 - Résiliation anticipée de la convention publique d'aménagement portant sur la pépinière innovante Tony Garnier, bilan de clôture définitif portant sur les pépinières Einstein et Laënnec -</i>	(p. 34)
<b>N° 2013-4174</b>	<i>Bron, Feyzin, Givors, Lyon 9<sup>e</sup>, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Vénissieux - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux coopératives d'activités et d'emploi au titre de leurs programmes d'action pour l'année 2013 -</i>	(p. 34)
<b>N° 2013-4175</b>	<i>Bron, Givors, Saint Fons, Rillieux la Pape, Lyon 7<sup>e</sup>, Lyon 8<sup>e</sup>, Lyon 9<sup>e</sup>, Pierre Bénite, Oullins, Saint Genis Laval, La Mulatière, Irigny - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux dispositifs d'amorçage de projets et d'accompagnement à la création d'entreprises au titre de leurs programmes d'action pour l'année 2013 -</i>	(p. 34)
<b>N° 2013-4176</b>	<i>Soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité présents sur l'agglomération - Contrats de performance 2013-2018 -</i>	(p. 13)
<b>N° 2013-4177</b>	<i>Politique de soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Reventilation et individualisation des autorisations de programme -</i>	(p. 13)
<b>N° 2013-4178</b>	<i>Lyon Urban Truck and Bus (LUTB) - Attribution d'une subvention à l'association LUTB-RAAC pour l'organisation du Truck and Bus World Forum les 21 et 22 novembre 2013 -</i>	(p. 13)

- N° 2013-4179** *Pôle de compétitivité LUTB Transport and Mobility Systems - Attribution d'une subvention à la société ERECA pour le programme de recherche et développement (R&D) GEOTRANS MD - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2016 -* (p. 13)
- N° 2013-4180** *Pôle de compétitivité TECHTERA - Attribution d'une subvention d'équipement à la société Science et Surface pour leur programme de recherche et de développement REVAMED -* (p. 13)
- N° 2013-4181** *Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'INSA de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) ECOSILAC - Convention-cadre pour le soutien aux projets du pôle AXELERA et convention de subvention -* (p. 13)
- N° 2013-4182** *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société AXO Science pour son programme de recherche et de développement (R&D) HIFI-Cap -* (p. 13)
- N° 2013-4183** *Cluste Lumière - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la SAS PISEO pour le projet de plateforme d'innovation de la filière industrielle de l'éclairage PISEO -* (p. 34)
- N° 2013-4228** *Attribution d'une subvention à l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2013 dans le cadre du développement d'activités économiques et environnementales -* (p. 34)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

- N° 2013-4184** *Financement des investissements - Création de l'Agence France locale - Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 17)
- N° 2013-4185** *Appel de fonds 2013 - Capital social de la société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon -* (p. 35)
- N° 2013-4186** *Cotisations et adhésions 2013 - Renouvellements -* (p. 35)
- N° 2013-4187** *Expérimentation du projet Smart Electric Lyon - Convention avec Electricité de France (EDF) -* (p. 35)
- N° 2013-4188** *Lyon 2°, Lyon 7° - Aménagement du quai Claude Bernard et du quai Gailleton pour les bateaux croisières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 35)
- N° 2013-4189** *Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon-Confluence - Aménagement de locaux provisoires pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme et signature d'un avenant à la convention de participation financière -* (p. 35)
- N° 2013-4190** *Adhésion au socle commun Centre de gestion 69 - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône -* (p. 36)

## COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

- N° 2013-4191** *Saint Genis Laval, Saint Priest - Avis sur les mesures supplémentaires des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution de subvention -* (p. 19)
- N° 2013-4192** *Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) établi autour de l'établissement ADG sur les Communes de Saint Genis Laval et de Chaponost - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le projet -* (p. 19)
- N° 2013-4193** *Saint Priest - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) établi autour des établissements Société du dépôt de Saint Priest (SDSP) et CREALIS sur la Commune - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le projet -* (p. 19)
- N° 2013-4194** *Genay, Neuville sur Saône - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) établi autour des sociétés BASF AGRICULTURE et COATEX sur les Communes de Genay et Neuville sur Saône - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le projet -* (p. 19)
- N° 2013-4195** *Participation au Téléthon pour l'année 2013 - Convention avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies -* (p. 36)
- N° 2013-4196** *Poursuite de l'activité de recyclerie au sein des déchèteries - Convention avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire - Année 2013-2014 -* (p. 21)
- N° 2013-4197** *Prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence -* (p. 36)
- N° 2013-4198** *Villeurbanne - Assainissement rues de la Fraternité et des Deux Frères - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 36)

<b>N° 2013-4199</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association des Burkinabé de Lyon (ABL) pour le projet Alimentation en eau potable et assainissement du village de Dio, province de Sourou, région Boucle du Mouhoun au Burkina Faso -</i>	(p. 36)
<b>N° 2013-4200</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarités international pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau, et des conditions d'hygiène et d'assainissement des communautés de Christ-Roi à Port au Prince en Haïti -</i>	(p. 36)
<b>N° 2013-4201</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Le Partenariat pour le programme d'accès à l'eau en milieu scolaire (PAEMS) 2013-2015 - Année 1 - Région de Matam - Sénégal -</i>	(p. 36)
<b>N° 2013-4202</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association 21 d'abord pour le projet d'adduction d'eau potable dans le village de Mempeassem, District de Danyi, région des Plateaux au Togo -</i>	(p. 36)
<b>N° 2013-4203</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le programme hydraulique des Savanes - région des Savanes - Nord Togo -</i>	(p. 36)
<b>N° 2013-4204</b>	<i>Lyon 9°, Saint Cyr au Mont d'Or - Renouvellement d'un réseau eau potable - Rue de Saint Cyr, rue Folliet et chemin du Moulin Galatin - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)

## COMMISSION URBANISME

<b>N° 2013-4205</b>	<i>Lyon 8° - Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Réalisation des voiries et espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 36)
<b>N° 2013-4206</b>	<i>Vénissieux - Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 6 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon sur le territoire de la Commune de Vénissieux -</i>	(p. 22)
<b>N° 2013-4207</b>	<i>Dardilly - Esplanade de la Poste - Aménagement - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Approbation -</i>	(p. 36)
<b>N° 2013-4208</b>	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1<sup>ère</sup> phase - Avenant à la convention de participation des constructeurs au coût des équipements publics relative aux parcelles cadastrées BE6 et BE7, situées 101-107, cours Charlemagne -</i>	(p. 22)
<b>N° 2013-4209</b>	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence - Travaux d'aménagement des voiries de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Déclaration de projet suite à enquête publique - Approbation du programme des équipements publics définitif -</i>	(p. 22)
<b>N° 2013-4210</b>	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1<sup>ère</sup> phase - Rachat d'ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilation d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
<b>N° 2013-4211</b>	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence 1<sup>ère</sup> phase - Concession d'aménagement Lyon Confluence Côté Saône - Conventions de financement des équipements publics destinés à être remis à la Ville de Lyon, la Société publique locale Lyon Confluence et la Communauté urbaine -</i>	(p. 22)
<b>N° 2013-4212</b>	<i>Lyon 2° - Place des Jacobins - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilation d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
<b>N° 2013-4213</b>	<i>Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 2°, Lyon 4°, Caluire et Cuire - Rives de Saône - Opérations n° 2074 : Promenade du Défilé de la Saône, et n° 2076 : Chemin nature - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
<b>N° 2013-4214</b>	<i>Givors - Les Vernes - Résidentialisation de la barre Jean Moulin - Attribution d'une subvention d'équipement à Alliad Habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
<b>N° 2013-4215</b>	<i>Givors - Ilots Salengro et Zola - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
<b>N° 2013-4216</b>	<i>Oullins, La Mulatière - Projet La Saulaie - Yzeron-Sémard - Acquisitions et démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
<b>N° 2013-4217</b>	<i>Délégation des aides à la pierre - Avenant n° 1 à l'avenant 2013 à la convention de gestion des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour l'année 2013 -</i>	(p. 27)
<b>N° 2013-4218</b>	<i>Accompagnement à l'accès au logement HLM d'étudiants en colocation - Attribution d'une subvention à l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) -</i>	(p. 27)

<b>N° 2013-4219</b>	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin - Carré de Soie - Action d'accompagnement du projet urbain par le collectif KompleXKapharnaüm - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Eurêka pour l'année 2013 -</i>	(p. 37)
<b>N° 2013-4220</b>	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Charte de partenariat sur l'apport des centres sociaux à l'expression et à la capacité d'agir des habitants de la ville -</i>	(p. 29)
<b>N° 2013-4221</b>	<i>Caluire et Cuire - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Résidence les Bruyères - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône -</i>	(p. 37)
<b>N° 2013-4222</b>	<i>Vénissieux, Rillieux la Pape, Lyon 5°, Lyon 8°, Lyon 9°, Saint Fons, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Caluire et Cuire, Bron, Oullins, Grigny, Neuville sur Saône, Meyzieu, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, La Mulatière, Feyzin - Quartiers du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenariat pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des 11 bailleurs sociaux participants pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 37)
<b>N° 2013-4223</b>	<i>Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 3°, Lyon 5°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de conventions-cadre pour les années 2012-2014 sur les quartiers Pentes de la Croix-Rousse, Moncey Voltaire, Ménéval Jeunet Soeur Janin, Guillotière, Langlet Santy-Mermoz-Etats Unis-Moulin à Vent, Vergoin et La Duchère et Gerland Cités sociales -</i>	(p. 37)
<b>N° 2013-4224</b>	<i>Pierre Bénite - Opération programmée de l'amélioration de l'habitat-Renouvellement urbain (OPAH RU) - Convention d'opération - Participations financières -</i>	(p. 37)
<b>N° 2013-4225</b>	<i>Vaulx en Velin - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégradée - Copropriété le François Ouest - Approbation de la convention et de la participation communautaire -</i>	(p. 37)
<b>N° 2013-4226</b>	<i>Saint Priest, Lyon 5° - Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Construction de 2 résidences étudiantes CROUS - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat (OPH) Saint Priest Porte des Alpes habitat (PAH) et à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
<b>N° 2013-4227</b>	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly - Etude urbaine - Demande de subvention auprès de la Commune et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) -</i>	(p. 37)
<b>N° 2013-4229</b>	<i>Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Bilan intermédiaire de la concertation préalable -</i>	(p. 29)

---

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 21 octobre 2013 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 11 octobre 2013 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

*(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).*

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

**Absents excusés** : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

**Absents non excusés** : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)*

---

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Charles (pouvoir à Mme Baume), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Imbert), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Yérémián (pouvoir à Mme Chevassus-Masia).

---

## Modification de la composition des commissions

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers collègues, je vous informe que, suite à l'adhésion de monsieur Desseigne au groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI, il y a lieu de changer la composition des commissions :

- M. François Vurpas - groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI demande à quitter la commission déplacements et voirie pour siéger en commission proximité et environnement.

En application de l'article 29 de notre règlement intérieur, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil. Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

### Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

**N° 2013-4151** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 septembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du rapport numéro 2013-4151. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

## PREMIÈRE PARTIE

### *Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

**N° 2013-4152 - déplacements et voirie** - Enquête déplacements grand territoire (EDGT) de l'aire métropolitaine lyonnaise en 2015 - Convention de partenariat et de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2013-4155 - déplacements et voirie** - Expérimentation de la mobilité durable au gaz naturel pour véhicules (GNV) - Convention tripartite entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4152 et 2013-4155. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président VESCO, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Avant que mes collègues ne disent tout leur intérêt pour la mobilité durable future, je vais dire quelques mots sur cette convention tripartite GRDF, Grand Lyon et ADEME. L'ADEME a anticipé, dans son scénario énergétique à horizon 2050, un ratio d'un tiers des véhicules fonctionnant au gaz ou au biogaz, le reste étant électrique et hybride rechargeable. Le gaz et le biogaz représentent à cette date 45 % de la consommation en tonnes équivalent pétrole.

Il s'agit donc de GNV ou de bio-GNV, à ne pas confondre avec le GPL qui est du gaz de pétrole liquéfié, GNV ou bio-GNV étant deux carburants composés de méthane. Ce carburant est propice à une technologie de transition car il fonctionne par adaptation des motorisations classiques, ce qui est excellent : on n'est pas obligé de "rétrofitier" le monde entier. Il est zéro émission de polluant et particules fines, réduit les émissions de CO2 de 20 % pour le GNV et de 98 % pour le bio-GNV. Evidemment, il permet d'élargir le mix énergétique.

Cette convention vise à diagnostiquer les pratiques actuelles et analyser les perspectives de développement de la mobilité au GNV grâce à la mutualisation, notamment, des stations et des véhicules. On est toujours dans l'économie du partage. Cette convention permet de préparer l'arrivée du biogaz dans la mobilité, puisqu'il vaut mieux brûler du gaz récent que du gaz ancien et d'accroître ainsi la part des énergies renouvelables dans les transports à l'horizon 2020. Je vous rappelle que l'objectif de Grenelle c'est 10 % d'énergies renouvelables dans les transports à l'horizon 2020.

Cette convention s'articule enfin avec les réflexions en cours autour du projet d'implantation d'une station publique GNV sur Villeurbanne. Je rappelle que cette station pourrait remplacer celle qui était rue Charlie Chaplin, fermée pour des raisons d'accessibilité. Mais nous avons installé dans cette rue Charlie Chaplin, juste en face, une station Blueely et on voit que la vocation reste. La future station GNV pourrait se trouver du côté de la Feyssine, en face de la station d'épuration. C'est une convention qui durera de fin 2013 à fin 2015, financée à 50/50 par l'ADEME et GRDF.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup d'avoir rapporté avec brio le dossier numéro 2013-4155 mais nous en étions au numéro 2013-4152 ; donc si vous voulez nous le rapporter avec le même brio.

**M. le Vice-Président VESCO, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur le rapport numéro 2013-4152.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je vais donc donner les temps de parole sur les deux dossiers en même temps.

J'avais le groupe Europe Ecologie-Les Verts sur le deuxième dossier mais, comme il vient d'être rapporté, je vous donne la parole tout de suite.

**M. le Vice-Président CHARLES :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs, ce sera rapide. Bien sûr, nous approuvons cette délibération et ce projet, d'autant plus qu'il faut le remettre un peu en perspective.

Nous posons la première pierre de l'usine Gaya dans quelques jours à Saint Fons et donc ce sera la première installation en France de production de biogaz par méthanation. Nous avons un potentiel très important de développement du biogaz et je pense notamment aux déchets fermentescibles des poubelles ; c'est une alternative très intéressante à l'incinération qui pourrait, à l'exemple de villes comme les villes italiennes (Milan, Turin), développer la production de biogaz et de compost, tout en diminuant la taille de la poubelle et le recours à l'incinération. Et aujourd'hui, la mobilité, surtout assurée par le gaz naturel qui peut demain être suppléé par le biogaz, est une alternative très intéressante à la mobilité électrique, d'autant que les réseaux électriques ne supporteront pas les puissances demandées par

les véhicules électriques et que nous pourrions donc développer la mobilité individuelle comme collective de manière soutenable grâce, dans un premier temps, à une transition avec le gaz naturel et, dans un deuxième temps, par la production de biogaz.

Nous voterons donc ce projet avec plaisir.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Ensuite, le groupe GAEC sur le premier dossier.

**M. le Conseiller FOURNEL :** On va croiser les débats ! Monsieur le Président, chers collègues, c'est sur le premier dossier et donc l'enquête ménages déplacements transports que nous souhaitions intervenir.

Nous savons la qualité et l'importance pour nous des résultats de cette enquête ménages qui permet d'aborder à la fois la priorité à donner ou pas aux transports et à la circulation par rapport aux autres politiques des collectivités, sur les modes de transports eux-mêmes, leur durée, leurs horaires, les types de transports -tout cela est bien identifié-, les déplacements domicile-travail ; c'est détaillé en fonction du sexe, de l'âge, du type de logement, des études.

Par contre, puisque tout cela ne se passe pas dans un oasis indépendant du fonctionnement de la société, on pourrait souhaiter que l'on puisse introduire dans cette nouvelle enquête un certain nombre de critères, d'indicateurs sociaux, soit à travers les revenus, soit à travers la perception ou pas de minima sociaux -à étudier- mais que l'on puisse croiser l'analyse de l'usage des différents modes de transports avec la dimension sociale des usagers. Il semble que cela serait très intéressant pour ne rien rater dans l'analyse des besoins de nos populations. Voilà simplement le sujet de l'intervention. Enfin, je remercie les services qui nous ont communiqué l'ensemble des questionnaires ; on a pu vérifier qu'effectivement, cela n'apparaissait pas.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. le Conseiller VINCENT :** Vous nous proposez de voter une subvention au SYTRAL pour la réalisation d'une enquête déplacements grand territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise. Rappelons que la dernière enquête ménages sur les déplacements date de 2006 ; compte tenu du développement de notre agglomération, c'est déjà très ancien, trop même !

Pour que nos aménagements urbains soient efficaces et pertinents, il importe que les habitants et les salariés puissent se déplacer convenablement. Il faut donc savoir quels sont leurs usages dans leurs déplacements quotidiens et s'adapter. Nous devons impérativement améliorer notre connaissance. La méthode proposée agrandit le territoire et devrait nous permettre d'avoir une vision plus complète, c'est essentiel. Je crois que nous verrons alors les incohérences des périmètres administratifs, la lourdeur institutionnelle qui est celle de notre système de transports.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons simplifier la gouvernance des transports en commun dans notre agglomération et au-delà. Aujourd'hui plus que jamais, mieux connaître les habitudes et les besoins en matière de déplacements nous montrera qu'il est urgent de simplifier nos structures. Il faut un seul syndicat de transports. Nous devons arrêter le jeu : "Ce n'est pas moi qui refuse, c'est le voisin". Les Maires que nous sommes pour beaucoup ici sont en première ligne chaque jour pour recevoir les réclamations des usagers. Ceux-ci ne cherchent pas à savoir

si c'est le gestionnaire, le Grand Lyon, la Région, la Commune, le Département, le SYTRAL ou un autre syndicat ou le Pôle métropolitain ou que sais-je encore, ils veulent de l'efficacité ; et quand on veut de l'efficacité pour un service de proximité, monsieur le Président et chers collègues, c'est chez monsieur le Maire que l'on va et ce sera encore comme cela demain avec la Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. le Conseiller THÉVENOT :** Monsieur le Président, je vais commencer puisque l'intervention portait sur le premier rapport. Nous nous félicitons du lancement de cette enquête déplacements sur le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise et notre groupe va voter favorablement la participation financière du Grand Lyon à la réalisation de cette étude par le SYTRAL.

Toutefois, à l'occasion de la présentation de ce rapport, nous souhaiterions émettre quelques interrogations et observations sur la politique de déplacements initiée par notre collectivité.

Tout d'abord, une remarque sur le périmètre de l'étude : il est distinct du périmètre retenu lors de la mise en place toute récente du syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise. Le syndicat mixte englobe le territoire de Saint Etienne Métropole et exclut le nord de notre Département actuel alors que c'est exactement l'inverse pour la zone choisie pour l'étude qui nous est proposée. N'aurait-il pas été plus judicieux de faire coïncider les deux périmètres, tant à terme les pratiques de déplacements devront s'apprécier sur la zone la plus vaste ? Et cela montre aussi une fois de plus l'empilement du mille-feuille territorial Grand Lyon, aire métropolitaine, Région urbaine de Lyon. Je pense qu'il faudrait tout de même trouver un peu de cohérence dans les périmètres d'études.

Nous souhaiterions aussi que les auteurs de cette étude veillent à ne pas tomber dans le travers bien parisien qui consiste à s'intéresser quasi exclusivement aux déplacements vers et depuis le centre de l'agglomération mais prennent aussi en compte le trafic entre les zones périphériques. C'est d'autant plus important qu'aujourd'hui, notre agglomération souffre d'un déficit de liaisons entre l'ouest et l'est notamment.

Par contre, l'aspect positif de cette étude est qu'elle va nous fournir dans un délai pas trop éloigné -comme le disait notre collègue Vincent- les données utiles pour mieux définir ce que devraient être nos priorités en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisation. A ce sujet, on peut regretter que le Grand Lyon s'engage dès maintenant dans une politique de densification urbaine, pas toujours raisonnée et surtout rejetée de plus en plus par nombre de Communes et d'habitants de l'agglomération. Il est difficile de susciter l'adhésion quand on va à l'encontre des vœux du plus grand nombre. Il est impératif de traiter de façon concomitante aménagement urbain et politique de transports. A cet égard, le projet Urba-gare lancé au sein du Pôle métropolitain est un exemple intéressant. Concevoir le développement urbain autour du système de gares existant et pas toujours exploité complètement est un axe de réflexion tout à fait pertinent, surtout s'il s'accompagne aussi du développement de parcs-relais.

S'il est bien que nous financions cette étude, encore faut-il que ses résultats soient interprétés d'une vision stratégique des déplacements sur l'ensemble de l'agglomération et pas à travers un prisme dogmatique déformant.

Nous savons, monsieur le Président, que vous avez des alliés -si je puis dire- parfois encombrants, pour lesquels la voiture est l'ennemi à abattre. On sait que, malgré les efforts menés par le SYTRAL, avec un certain succès puisque le doublement du nombre des passagers des transports en commun s'est fait en dix ans -il est impressionnant de penser qu'aujourd'hui, métros, bus et tramways de notre agglomération transportent plus de 400 millions de passagers par an-, il n'en demeure pas moins que la voiture représente encore plus des deux tiers des déplacements. Les modes doux type vélos ne représentent qu'une toute petite partie des trajets domicile/travail quotidiens et, à moins d'être complètement utopiste, on sait bien que leur capacité restera limitée.

Réserver des couloirs de circulation aux transports en commun, c'est bien. Supprimer une voie supplémentaire de circulation -lorsqu'il en reste- au bénéfice des vélos arrive parfois à l'inverse du but recherché : la circulation devient de plus en plus compliquée pour les automobilistes, les bouchons se multiplient et la pollution augmente. Assurer la fluidité du trafic c'est aussi diminuer la pollution. Favoriser le covoiturage et aider au développement du parc automobile de véhicules hybrides ou électriques nous semble plus prometteur en matière d'environnement que de supprimer des voies de circulation.

L'intermodalité et la multimodalité sont évidemment des objectifs à privilégier mais faut-il encore garder à l'esprit que la voiture doit être prise en compte dans cette réflexion. Ce n'est pas un plaidoyer pro "bagnole" mais plus une prise en compte de la réalité.

Voici, monsieur le Président, ces quelques réflexions sur ce sujet essentiel pour le développement de notre agglomération mais aussi pour la qualité de vie de ses habitants.

**M. LE PRÉSIDENT :** Sur le deuxième rapport, il y avait un temps de parole.

**M. le Conseiller QUINIOU :** Oui, il y avait un temps de parole qui parlait aussi de mobilité et qui reprend un peu ce qu'à dit Robert, c'est une expression de groupe. Donc pour être direct et puisque vous semblez apprécier ce style, tout comme lors de la projection d'hier soir, notre groupe en a plus qu'assez de la charia programmée à l'encontre de la voiture personnelle en lui faisant porter, entre autres, la faute d'une partie de la pollution locale et globale.

Si cette responsabilité existe, elle est cependant en proportion de plus en plus faible et ne va cesser de décroître dans les années à venir. Nous en arrivons aujourd'hui à mettre en place une politique de déplacements et plus largement d'urbanisme que très peu de personnes souhaitent.

Quel est notre rôle d'élu ? Faire le mieux pour nos concitoyens -ou un mieux théorique- sans tenir compte des attentes de ceux qui, finalement, à travers nous, sont censés décider. A voir les scores des parties prenantes à la décroissance, une vie sans avion, sans viande avec peu de déplacements et avec une économie réduite au minimum ne semble pas la volonté du plus grand nombre. Faut-il faire abstraction du libre arbitre des personnes, pourtant un des principes fondateur de notre civilisation judéo-chrétienne ? Les choix imposés non partagés sont souvent voués à l'échec.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous signale qu'au moment où fut fondée notre civilisation judéo-chrétienne, les voitures étaient tout de même un peu moins nombreuses !

*(Rires dans la salle)*



**M. le Conseiller QUINIOU :** Mais le libre arbitre existait tout de même.

Qui, aujourd'hui, veut d'une ville dense, concentrée, sans place de parking où des déplacements de plusieurs heures par jour en transports en commun seraient la règle ?

Qui a envie de faire du vélo ? En hiver, sous la pluie, dans le froid, le vent, voire de nuit ? Pas grand monde ! Moi certainement ! Soyez réalistes chers collègues ! Comment êtes-vous venus vous tous en majorité ce soir ?

*(Dans l'hémicycle : "En métro, en transport en commun, en tramway !").*

**M. le Conseiller QUINIOU :** Chacun a une bonne excuse pour utiliser sa voiture personnelle et très souvent à raison !

Les urbanistes dessinent pour notre futur une ville économique énergétiquement, sans voiture, où la proximité de tout et tous est la norme mais où la liberté du choix de déplacement est une considération annexe.

Notre groupe pense qu'il faut élargir le champ des études sociologiques et de développement de l'urbanisme en laissant la possibilité à chacun de pouvoir choisir son mode de vie. Il est grand temps de chercher un vrai compromis entre la place des modes doux, les transports en commun et la voiture personnelle. Même si l'usage de l'automobile au sens large peut évoluer par des pratiques comme le covoiturage et l'autopartage, elle reste un des modes de déplacement personnel que le public espère pouvoir conserver tant il est synonyme de liberté, de tranquillité, de sécurité et de plaisir. Car, admettez-le, pouvoir aller où on veut, quand on veut, sans avoir à "poireauter" une demi-heure sur un quai de gare ou supporter le tumulte et le vacarme des transports en commun est synonyme de qualité de vie ; ça râle moins ! Et que dire de l'organisation du timing ultra serré de la vie familiale impossible à tenir sans "bagnole". Pour faire simple, rationaliser l'usage oui, décourager avec la dégradation des conditions de circulation, non !

Ce rapport laisse une chance à l'utilisation de la voiture si elle est utilisée avec un combustible, fossile ou pas, certes, mais avec moins de contraintes. Nous approuvons la démarche et voterons favorablement pour ce rapport.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je crois que l'intervention n'a pas besoin de commentaire, donc nous allons passer au vote :

- premier rapport, n° 2013-4152 -

Adopté à l'unanimité.

- deuxième rapport, n° 2013-4155 -

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

**N° 2013-4158 - déplacements et voirie** - Lyon - Tunnel sous Fourvière - Boulevard périphérique nord de Lyon - Système CORALY - Convention du 11 août 2008 - Approbation du budget prévisionnel pour 2013 - Participation de la Communauté urbaine - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4158. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour la participation de la Communauté urbaine au budget prévisionnel 2013 pour le système CORALY.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. J'ai une demande de temps de parole du groupe Objectif Lyon Métapolis.

**M. le Conseiller BARTHELÉMY :** Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention n'a évidemment pas pour objet de remettre en cause la participation du Grand Lyon au système CORALY. En effet, vouloir coordonner et réguler le trafic pour les voies rapides de l'agglomération constitue un objectif parfaitement louable qu'il convient de soutenir et sans doute même d'approfondir.

Cette démarche s'avère d'autant plus opportune que la situation autoroutière de notre agglomération est particulièrement problématique et génératrice de handicaps qui nuisent à son développement et à son rayonnement et qui, parallèlement, portent atteinte à la qualité du cadre de vie de ses habitants. Les difficultés, chacun les connaît : c'est le passage de l'autoroute A 7 au cœur de notre ville, c'est l'arrivée anarchique de l'autoroute A 89 à La Tour de Salvagny, c'est le projet tout aussi biscornu de l'arrivée de la future autoroute A 45 à Pierre Bénite.

Alors, sans doute faut-il se réjouir du fait que la situation lyonnaise soit prise désormais en compte par l'Etat et que le récent rapport Duron mette l'accent sur la nécessité, à terme, de réaliser un contournement autoroutier à l'ouest ou à l'est.

En tant qu'élu de l'agglomération, on peut légitimement être satisfait d'une telle affirmation. Il faut simplement espérer que ce projet ne soit pas freiné, retardé, voire empêché, par tout l'arsenal juridique qui a été progressivement et insidieusement installé dans nos procédures et qui rend extrêmement aléatoire la réalisation de tout investissement de grande envergure.

Car le problème est bien là : depuis quelques années, sous le couvert d'impératifs écologiques jugés comme intangibles, on renonce à réaliser les investissements routiers ou autoroutiers pourtant nécessaires au développement économique de la Nation et à l'attractivité de nos territoires. La crise des finances publiques constitue un puissant accélérateur de ce phénomène.

Le comble de cette politique restrictive, c'est qu'au fil des ans, nous avons abandonné la réalisation de tronçons ou de barreaux autoroutiers qui rendent complètement inutiles les investissements réalisés dans une première phase.

L'exemple le plus éclairant est celui de l'autoroute A 51 Grenoble-Marseille : il manque aujourd'hui les 90 kilomètres entre Gap et Grenoble et ce chaînon manquant empêche cette liaison de constituer une alternative à l'axe rhodanien, c'était pourtant son but originel. Et l'abandon du barreau autoroutier Ambérieu-Bourgoin relève de la même logique stupide.

A l'ouest de l'agglomération, les exemples abondent également : par exemple, la diagonale Chalon sur Saône-Saint Etienne a été rangée aux oubliettes alors qu'il ne reste qu'un aménagement routier de 50 kilomètres à faire entre Paray le Monial et Roanne. Plus au sud, l'aménagement de la RN 88 entre Lyon et Toulouse n'avance pas et pourtant cette liaison avait reçu le label de route écologique et avait fait l'objet d'un lancement officiel tonitruant lors de la réunion du CIAT tenu à Mende sous la présidence du Premier Ministre Edouard Balladur.

Tous ces projets, s'ils allaient à leur terme, constitueraient une réponse substantielle au problème lyonnais. Il y a encore des élus territoriaux, de droite comme de gauche, qui se battent pour

les faire aboutir, même s'ils ne se font plus guère d'illusions sur l'issue de la bataille. Notre devoir est de soutenir ces combats parce qu'au-delà des considérations locales, ils participent à une logique d'aménagement du territoire et sont de nature à réduire de façon significative les trafics nationaux et internationaux qui traversent notre agglomération.

Mes chers collègues, les infrastructures de communication, qu'elles soient routières, ferroviaires, aériennes ou fluviales, constituent un élément moteur du développement économique et de l'aménagement du territoire. Leurs réalisations ne sauraient être suspendues à des effets de mode, à des difficultés économiques conjoncturelles ou à des normes réglementaires trop contraignantes, faute de quoi nous mettrions en péril la compétitivité de notre pays, de nos territoires et de nos entreprises.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Deux mots simplement pour dire qu'évidemment, nous suivons avec beaucoup d'attention ce dont vous parlez, à savoir la capacité pour un certain nombre de sociétés d'autoroutes de pouvoir prolonger plus avant leur concession de manière à pouvoir construire un certain nombre de chaînons manquants.

Je dois dire que pour l'agglomération lyonnaise, par exemple, un dossier sur lequel nous sommes tous attentifs, à savoir l'A 89, où il faut faire en sorte qu'elle boucle la périphérie de l'agglomération et qu'elle n'arrive pas sur le tunnel de Fourvière ou bien au cœur même de notre agglomération, est évidemment un dossier extrêmement sensible -et j'ai reçu encore la prise de position d'un certain nombre de Maires du secteur- ; donc c'est ce type de dossier que nous allons essayer de plaider.

Pour le reste, comme vous le savez, nous pensons l'intermodalité dans l'agglomération, c'est-à-dire que l'on ne pense pas qu'on puisse prendre les gens, surtout dans des secteurs peu denses, devant leur porte en transports en commun. Par contre, il faut essayer de faire le plus tôt possible qu'ils trouvent un certain nombre de parkings-relais pour pouvoir prendre les transports en commun adaptés ; l'autre jour, nous sommes allés voir avec monsieur le Vice-Président Rivalta la station de métro d'Oullins et lorsqu'on voit cette station de métro, on voit combien les transports en commun dans l'agglomération sont des transports adaptés.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

**N° 2013-4162 - déplacements et voirie** - Meyzieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Participation financière au projet de substitution de la ressource en eau du réseau d'irrigation du Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) - Convention avec la Chambre d'agriculture du Rhône - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4162. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit, par cette délibération, de fixer la participation financière au projet de substitution de la ressource en eau du réseau d'irrigation du syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR).

Je rappelle également que les objectifs du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais permettent,

avec cette délibération, d'atteindre les objectifs de la sécurisation et de la garantie d'accès en eau aux agriculteurs du territoire et l'adaptation au plan de lutte contre le changement climatique décidés conjointement par l'Etat et les collectivités.

Donc il s'agit de passer une convention avec la Chambre d'agriculture pour mettre en œuvre ce projet.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Conseillère CHEVALLIER** : Monsieur le Président et chers collègues, comme nous l'avons déjà fait sur tous les projets concernant les accès au Grand stade, nous voterons contre cette délibération.

En effet, ce projet de parking comprendra, sur les 4 000 places prévues, 600 places pour un parking-relais quotidien. Le reste comportera 3 200 places pour l'événementiel. 18 hectares de terres agricoles vont disparaître, ce qui pose vraiment problème à l'heure où la préservation des espaces naturels et agricoles, en particulier pour le développement d'une agriculture de proximité, fait partie de nos priorités.

La seule compensation proposée est un soutien à l'accroissement de la productivité des terres agricoles environnantes par un renforcement de l'irrigation. Là aussi, cela nous laisse vraiment perplexes quand l'objectif est bien de soutenir une orientation agricole durable et soutenable pour l'environnement.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller DAVID** : Concernant cette question de l'agriculture, je pense qu'il y a deux choses à préciser.

La première, c'est que, certes, en liaison avec ce projet-là, il y a une diminution du potentiel d'exploitation visé. Néanmoins, sur l'ensemble de la zone et dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme en cours, ce sera un gain qui se situera aux alentours de plus de 40 hectares qu'il faut mettre en parallèle. Cela est un premier point important puisqu'on ne peut pas se contenter de dire que cela diminue en même temps qu'on augmente ailleurs.

Par ailleurs, concernant l'irrigation, il faut noter l'intérêt d'épargner la nappe phréatique puisque l'exploitation de l'eau se fera dans le canal de Jonage et non dans la nappe en question, ce qui permettra de contribuer ainsi à renforcer la sécurisation de la ressource en eau pour l'ensemble de l'agglomération.

Voilà ce que l'on peut dire en réponse aux arguments qui ont été mis en avant précédemment.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf M. Imbert et Mme Perrin-Gilbert qui ont voté contre) ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili) ;

- contre : M. Imbert et Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus) ;

- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie Les Verts) ; M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

**N° 2013-4163 - développement économique** - Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP) pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4163. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour le renouvellement de notre soutien au groupement d'intérêt public (GIP) Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP).

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**Mme la Vice-Présidente BESSON** : Monsieur le Président et chers collègues, au nom du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne, je souhaiterais saluer l'action de Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP).

En effet, depuis 1994, ce groupement d'intérêt public assume une véritable mission de service public. RESACOOP a pour objet principal de contribuer à l'accompagnement méthodologique des acteurs locaux ainsi que des Communes dans leurs projets de solidarité internationale.

Ce qui nous paraît intéressant c'est la volonté de RESACOOP de renforcer les liens avec les populations du Grand Lyon en impliquant fortement les jeunes, depuis deux ans. L'enjeu est de reconnaître l'envie d'agir de cette jeunesse, ce qui peut permettre véritablement de créer un lien fort entre toutes les générations.

RESACOOP a compris qu'il était essentiel, pour une société apaisée, de permettre aux jeunes générations d'appréhender la réalité de plus d'un milliard de personnes qui meurent de faim à cause des conditions climatiques, de l'absence d'eau potable, de conflits ethniques, de captation des richesses naturelles, de malnutrition, de la dette.

L'éducation à la solidarité internationale entend, en outre, donner de la cohérence à la multiplicité d'informations à laquelle les jeunes sont aujourd'hui confrontés. Elle vise également à leur faire prendre conscience de l'interdépendance des régions du monde, et ce en orientant leur curiosité économique, sociologique et culturelle en direction des pays en voie de développement.

Merci à RESACOOP de participer à l'éducation des citoyens de demain !

Avis favorable.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix ce dossier :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

**N° 2013-4169 - développement économique** - Institut de recherche technologique (IRT) BIOASTER - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Fondation de coopération scientifique (FCS) BIOASTER pour le soutien au financement des études relatives à la construction du bâtiment BIOASTER 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4169. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de l'attribution d'une subvention à la Fondation de coopération scientifique BIOASTER pour le soutien au financement des études relatives à la construction du premier bâtiment BIOASTER. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts

**M. le Conseiller COSTE** : Simplement une explication de vote : conformément à notre vote précédent, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2013-4171 - développement économique** - Schéma de développement universitaire - Opérations d'aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4171. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour des opérations d'aménagement dans le cadre du schéma de développement universitaire.

**Mme la Conseillère VESSILLER** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne notamment la requalification des voiries sur le campus de la Doua. Si nous souscrivons à l'objectif général du plan campus d'éco-campus collaboratif

et démonstrateur, affirmé il y a maintenant plusieurs années, nous regrettons que l'opération tarde à démarrer sur le plan opérationnel. Concernant les voiries, il s'agit pour le Grand Lyon d'en récupérer la domanialité -aujourd'hui à l'Etat- et de les requalifier sur plusieurs mandats.

Dans les études à engager pour définir ces réaménagements, nous sommes étonnés que la délibération ne mentionne pas la future ligne de transport A 7, inscrite au PDU, qui doit relier Gerland à la Doua via les hôpitaux est et Villeurbanne Grand Clément/Gratte-Ciel. Cette ligne doit passer par le campus. Il nous semble donc que les études de déplacements mentionnées dans la délibération doivent inclure ce projet en lien avec le SYTRAL, comme le montre d'ailleurs le plan qui a été présenté en commission. Il aurait donc été utile que la délibération explicite clairement ce projet et les études à mener avec le SYTRAL.

Autre campus où la question de l'accessibilité est cruciale : celui de Bron-Parilly. Même si ce campus n'est pas dans le plan campus -ce que nous continuons à regretter-, nous tenons à rappeler que la desserte en tram à l'heure de pointe du matin n'est toujours pas satisfaisante. En dépit des améliorations de fréquence apportées par le SYTRAL, les rames sont bondées et les étudiants sont souvent contraints à en laisser passer une ou deux pour monter dedans, notamment à Grange Blanche. Nous suggérons que la question soit à nouveau portée à l'étude, y compris avec l'espace des temps, pour intégrer non seulement les questions d'offres de transport mais aussi des temps et des horaires.

Pour le développement des campus, la question des déplacements est évidemment essentielle, selon nous et nous souhaitons que le Grand Lyon et le SYTRAL l'abordent conjointement. Sinon, nous pourrions penser que le SYTRAL ne s'y intéresse pas autant que le Grand Lyon !

Nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, si nous ne pouvons que soutenir l'engagement de la Communauté urbaine sur les voiries des campus, nous tenons à souligner que nos contacts avec les représentants des personnels nous inquiètent sur la conduite des opérations du plan campus, dont les promesses débouchent sur de sérieuses inquiétudes.

Le plan proposé en 2008 pour la Doua prévoyait la rénovation de 227 577 mètres carrés et la création de 20 480 mètres carrés pour plus de 300 M€ HT de travaux, le Ministère annonçant les premiers travaux en 2011. Mais, en 2012, le pré-programme mis à jour réduisait fortement le périmètre concerné avec un montant de travaux de 119 M€. Et, ces derniers jours, les établissements ont validé une nouvelle mouture qui concerne 135 500 mètres carrés rénovés, dont 72 000 mètres carrés en tranche ferme seulement pour un montant estimé de 82 M€ de travaux. Comment expliquer un tel dégonflement, sachant que les intérêts du grand emprunt affecté au plan campus Lyon Tech n'ont pas changé ou presque entre-temps ?

Dans le même temps, on est passé d'une approche PPP (partenariat public-privé) en 2008 à une approche MOP (maîtrise d'ouvrage publique) en 2012. Nous ne pouvons que nous en féliciter, d'autant qu'avec un PPP, les travaux finançables auraient été encore réduits. Mais, puisque le Gouvernement a permis

la remise en cause de ce choix de gestion PPP, pourquoi le maintenir sur d'autres actions du plan campus ?

Ces questions nous interrogent sur le bilan que nous pouvons tirer d'un plan campus, dont nous sommes un partenaire significatif, notamment sur le bilan de la maîtrise d'ouvrage des études conduites avant 2008 sur ce sujet, ce qui rejoint les préoccupations des personnels dont les élus dénoncent la multiplication des audits et études privés qui coûtent très cher à l'université et font la joie des consultants, loin de la vie démocratique des établissements.

Le PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) ose se féliciter ainsi, dans le dossier de 2008, que 200 personnes ont participé au travail ; 200 personnes sur les 11 000 enseignants, chercheurs du PRES et les 120 000 étudiants, c'est révélateur ! C'est malheureusement conforme aux habitudes du PRES qui avait présenté un projet IDEX par deux fois en ne donnant accès qu'aux synthèses aux élus des personnels !

Quel bilan de la gouvernance du plan campus par le PRES avec, pourtant, un comité de pilotage partenaire, assisté d'un comité de direction, de chefs de projets par sites, de comités de sites et de comités techniques, tout cela accompagné par le cabinet Algoé ? Ne peut-on dire qu'il s'agit d'un échec cinglant de ce mode de gouvernance ?

Cette question ne concerne pas que le passé. Le chantier de la coulée verte à la Doua vient de commencer. Cette opération que le PRES et le Ministère ont jugée prioritaire va conduire à cette situation ubuesque d'une coulée verte que tous les usagers considèrent comme optionnelle, passant au milieu de bâtiments passoires énergétiques, dont plusieurs ne respectent même pas les règles de sécurité. Mieux encore, aucune concertation n'a été menée sur le fonctionnement du campus pourtant fortement impacté avec la suppression d'un parking, les usagers concernés étant simplement avertis par mail le vendredi soir que le chantier allait démarrer le lundi matin. Anecdote : personne ne s'était soucié de l'accès à l'amphi Gaston Berger avant que les services de l'établissement ne s'en occupent.

Enfin, ce plan campus a été présenté comme la réponse à la situation catastrophique des infrastructures universitaires. Mais il ne concerne que 55 000 étudiants sur les 120 000 du PRES et sans doute moins de la moitié d'entre eux sont concernés par une rénovation de leurs locaux. Des amphithéâtres symboliques, qui sont presque tels qu'ils ont été ouverts il y a cinquante ans, ne seront pas rénovés dans ce plan. Qui peut évaluer les besoins de réhabilitation urgents de tout ce qui ne sera pas concerné sur ces deux campus et sur les nombreux autres ?

En conclusion, un bilan de notre partenariat sur ce plan campus avec le monde universitaire est nécessaire, en associant non pas les seules superstructures universitaires peu démocratiques (PRES, CUE -Communauté d'universités et d'établissements-) qui ont montré leur inefficacité mais en relation étroite avec les établissements et les représentants des personnels et des étudiants.

Je vous rappelle à ce propos, monsieur le Président, la question que je vous avais posée il y a deux ans : nos représentants aux conseils d'administration des établissements ne devraient-ils pas rencontrer les représentants des personnels ?

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. le Conseiller BUFFET** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Je veux simplement dire à monsieur Millet que nous regrettons nous aussi qu'il y ait eu du retard sur le plan campus et que, pour essayer de pallier ce retard, les équipes d'aménagement urbain du Grand Lyon viennent de prendre le dossier en main de manière à essayer de le faire avancer ; donc je le signale au passage.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2013-4176 - développement économique** - Soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité présents sur l'agglomération - Contrats de performance 2013-2018 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2013-4177 - développement économique** - Politique de soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Reventilation et individualisation des autorisations de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2013-4178 - développement économique** - Lyon Urban Truck and Bus (LUTB) - Attribution d'une subvention à l'association LUTB-RAAC pour l'organisation du Truck and Bus World Forum les 21 et 22 novembre 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

**N° 2013-4179 - développement économique** - Pôle de compétitivité LUTB Transport and Mobility Systems - Attribution d'une subvention à la société ERECA pour le programme de recherche et développement (R&D) GEOTRANS MD - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2016 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2013-4180 - développement économique** - Pôle de compétitivité TECHTERA - Attribution d'une subvention d'équipement à la société Science et Surface pour leur programme de recherche et de développement REVAMED - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2013-4181 - développement économique** - Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'INSA de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) ECOSILAC - Convention-cadre pour le soutien aux projets du pôle AXELERA et convention de subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2013-4182 - développement économique** - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société AXO Science pour son programme de recherche et de développement (R&D) HIFI-Cap - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4176 à 2013-4182. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de sept délibérations sur les pôles de compétitivité : une délibération qui nous invite à signer les contrats de performance 2013-2018, une délibération qui nous invite à reventiler des autorisations de programmes sur des projets de R&D et cinq délibérations sur des projets de R&D dans les différents pôles de compétitivité. Avis favorable de la commission sur ces sept rapports.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Conseillère BAUME** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une intervention sur les contrats de performance, donc le dossier numéro 2013-4176. Il nous est proposé de nous engager, pour les six ans à venir, auprès des six pôles de compétitivité installés et impactant le territoire du Grand Lyon.

Il s'agit d'une politique nationale proposée à l'époque par un Gouvernement libéral visant à la compétitivité, maintenant voire développant certains emplois en accompagnant un type de réindustrialisation tout en spécialisant notre agglomération dans certains secteurs d'activités et donc éventuellement en organisant une forme de compétition avec d'autres territoires.

En matière de développement économique, de recherche et d'emploi, l'effet levier des fonds publics peut être réel ; encore faut-il s'entendre sur le cap à prendre.

Les écologistes soutiennent les dynamiques de coopération et de coproduction et, pour preuve, nous votons tout le temps tous les volets "animation" des pôles. Nous votons dès lors qu'il est question d'améliorer la qualité de vie de chacun, sans gager celle des autres, en particulier à l'autre bout de la planète et pour les générations futures et y compris entre le secteur public censé privilégier l'intérêt général et le secteur privé initialement plus préoccupé par des intérêts dits "particuliers". A ce titre, depuis le début de ce mandat, le groupe des écologistes soutient les différents projets présentés par les pôles, eu égard à leur utilité sociale et environnementale. Je donnerai deux exemples très concrets, avec la question des mûcheferes dans le pôle Axelera et la question des camions hybrides avec Lyon Urban Truck and Bus.

Désormais, les écologistes portent deux exigences pour cette dynamique globale de pôles de compétitivité :

- la première est une exigence de transparence et d'information à tous les acteurs mobilisés, depuis le prestataire au sous-traitant, en passant par les organisations syndicales jusqu'aux élus tels que nous, siégeant en assemblée. Je tiens à faire remarquer, à ce titre, que David Kimelfeld nous donne très régulièrement et très facilement toutes les informations que l'on souhaite en commission économique et dans le groupe de travail qui a siégé vendredi dernier ;

- deuxième exigence, celle de justesse ou d'équité dans le partenariat au sens large du terme avec, par exemple, des résultats de recherches, donc des brevets déposés à plusieurs ou a minima des participations réparties équitablement pour la valorisation des brevets.

Puisque nous prenons le train en route, nous ne pouvons que composer de façon positive en choisissant d'intégrer à ces contrats de performance des priorités qui se déclinent concrètement en indicateurs -ce que nous avons évoqué vendredi dernier- permettant l'évaluation annuelle de l'action publique et son éventuel réajustement. Donc trois propositions concrètes :

- une première priorité pour une métropole zéro carbone, avec des indicateurs de performance énergétique et environnementale ;

- un deuxième point pour des emplois de qualité, ici, pour tous et respectueux de la créativité des hommes et des femmes, avec des indicateurs autour des questions de formation et d'accompagnement formatif ;

- et un troisième point pour des coopérations mobilisant équitablement les acteurs locaux, avec des indicateurs d'organisation et de répartition des tâches et activités pointant ainsi les questions de sous-traitance et de prestations ainsi que leurs localisations et leurs conditions.

Vous l'aurez compris, l'ensemble de ces propositions vise l'éco-sociale participation de notre collectivité aux activités de recherche et d'entrepreneuriat sur notre territoire.

Dans l'attente que ces indicateurs soient intégrés à la politique du Grand Lyon, nous nous abstenons sur ce rapport et nous votons favorablement tous les autres.

Merci pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président et chers collègues, le dispositif des pôles de compétitivité est essentiel pour l'innovation dans notre métropole. Ce dispositif réunit les entreprises, les centres de recherche publics et privés et l'enseignement supérieur. Un dispositif qui rentre pleinement dans l'économie du XXI<sup>ème</sup> siècle qui demande la coopération de tous les acteurs et le dépassement des frontières. Un dispositif que certains contestent, notamment dans votre majorité. Pensez donc ! On permet à la recherche publique de travailler avec l'entreprise et, de plus, la collectivité met de l'argent public. Débat ubuesque, débat d'un autre temps.

Oui, le principe des pôles de compétitivité est bon, notre groupe le soutient car ces pôles contribuent à dynamiser notre économie, à créer des emplois sur notre territoire, à éviter les délocalisations. Ce ne sont pas des points anecdotiques. C'est sur ces questions que nos concitoyens nous attendent. Il faut souligner qu'aujourd'hui, quand on parle de délocalisations, on a tendance à penser aux emplois peu qualifiés. Or, les pays émergents rentrent en compétition avec nous, y compris sur les centres de recherche. Donc c'est un vrai enjeu pour notre avenir et notre compétitivité demain.

Nous avons cependant plusieurs remarques concernant ce rapport et nous avons eu l'occasion d'en discuter déjà vendredi lors de la commission d'évaluation des politiques économiques du Grand Lyon avec monsieur le Vice-Président Kimelfeld, comme cela a été évoqué tout à l'heure.

Tout d'abord, il vaut mieux associer les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises, leur permettre, par un soutien financier adapté, de participer aux différents projets de recherche et de développement. Si on arrivait à faire de nos PME locales les cœurs battants de l'innovation à travers ces pôles de compétitivité, ce serait formidable. Il ne suffit pas que les TPE ou les PME soient adhérentes des pôles de compétitivité mais il faut aussi qu'elles soient bénéficiaires des financements qui soutiennent les projets de recherche et de développement. Et à ce niveau-là, on a encore des marges de progression.

Deuxième point, concernant le financement : le Grand Lyon s'affiche dans sa communication comme étant un soutien essentiel des pôles de compétitivité ; c'est vrai mais il convient de remettre les choses à leur place : nous aidons les pôles, c'est bien, c'est une nécessité mais ce n'est qu'une part mineure, même si elle est importante, par rapport aux financements qui viennent de l'Etat et de la Région, ce qui est assez logique au jour d'aujourd'hui, au regard des compétences de chacun, mais il faut le dire. A côté de cela, je souhaite souligner également l'engagement important cette fois du Grand Lyon dans toute une série de dossiers d'investissement qui sont les conséquences des pôles, comme par exemple le centre d'infectiologie qui vient d'être livré à Gerland. Mais on gagnerait en crédibilité si on ne communiquait pas sur un Grand Lyon "super ordonnateur" des pôles de compétitivité. Il y a de la grandeur parfois à savoir rester modeste, monsieur le Président.

Troisième et dernière remarque, concernant la gouvernance : que va devenir la politique économique plus généralement avec la future Métropole ? Comment sera-t-elle articulée avec la Région ? Comment réussirons-nous à bâtir une vision cohérente entre développement économique et politique sociale ? Ce sont autant d'enjeux sur lesquels nous devons travailler dans ce grand marché des compétences que l'on nous annonce.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. le Conseiller JACQUET** : Monsieur le Président et chers collègues, comme les intervenants précédents l'ont indiqué, il s'agit d'approuver les contrats de performance entre la Communauté urbaine de Lyon et six pôles de compétitivité qui représentent, pour cette stratégie d'innovation en Rhône-Alpes, un milliard en sept ans de financement public.

Tout d'abord, nous voudrions souligner le bien-fondé de la création de la commission d'évaluation des actions économiques du Grand Lyon. Vendredi, comme il a été rappelé, l'évaluation des pôles a été présentée, suscitant débat et approfondissement, permettant ainsi une appropriation par les élus de ce bilan, des acquis positifs comme des points de faiblesse... Dont acte !

Ensuite, j'en viens aux contrats de performance qui constituent la phase 3 des pôles. Ceux-ci marquent une inflexion stratégique consistant à passer d'une conception des pôles "usines à projets" à "usines à croissance" (130 pages en pièce jointe de cette délibération). L'objectif est d'accompagner les projets jusqu'aux marchés, en d'autres termes, jusqu'à l'industrialisation des innovations, de leurs applications technologiques qui, jusque-là, trouvaient difficilement des financements. Il y a deux ans déjà, relatant un débat de la jeune Chambre économique, j'indiquais que les jeunes patrons s'inquiétaient de ne pouvoir financer les investissements nécessaires à l'innovation technologique et à l'emploi qualifié rendu nécessaire par celle-ci. Carence des grands groupes et des banques privées, carence du système économique financiarisé et mondialisé, donc le financement public va se substituer à nouveau et encore au "grand capital".

Or, cet argent public, nous ne sommes pas contre son utilisation dans les pôles de compétitivité. Par contre, il devrait, dans sa totalité, servir d'effet de levier pour drainer le capital privé vers des utilités concrètes et efficaces au lieu de nourrir la bulle financière qui se reconstitue à la vitesse grand V, laissant ainsi présager, si rien ne change, de nouveaux rebondissements de la crise.

Les contrats de compétence fixent à 50 % le financement public pour l'animation des pôles ; or, pour certains, nous sommes au-dessus, donc alerte et vigilance. Pour le financement des projets eux-mêmes, nous étions, il y a cinq ans, à un tiers public, deux tiers privé ; nous tournons parfois à 45 % public. J'interroge : mais que font les membres fondateurs de Lyonbiopôle et ceux d'Axelera ? Il y a là une dérive, un déséquilibre qui appelle notre vigilance et notre alerte et ce déséquilibre s'effectue aux dépens des collectivités et des financements publics, comme aux dépens des PME -de ce point de vue-là, monsieur Geourjon, vous avez raison-

N'oublions pas, chers collègues, que certains grands groupes externalisent, du fait de l'existence des pôles, leur propre recherche, ferment des centres de R&D, suppriment des emplois d'ingénieurs et de chercheurs, impactent leurs sous-traitants et les territoires. Quand ils créent un nouveau centre de R&D, c'est bien souvent par le démantèlement des autres sites. Ils augmentent régulièrement la rémunération de leurs actionnaires, ils encaissent le crédit impôt-recherche, bénéficient des niches et des exonérations fiscales ; au total des niches et des exonérations, sur le plan national, chaque année, c'est tout de même 200 milliards d'euros !

Je serais patron de PME ou de start-up, c'est aux grands groupes et au MEDEF que je décernerais un carton rouge car ces groupes siphonnent les sous-traitants et le MEDEF les manipule, en masquant la responsabilité de ces prédateurs qui poussent à la faillite et à la concentration/absorption des PME, à leurs difficultés et aux fermetures d'entreprises, au chômage...

Cela ne vous fait pas plaisir, messieurs de la droite, bien sûr, mais je l'entendais bien ainsi !...

**M. LE PRESIDENT** : Si vous voulez, sur les prédateurs...

**M. le Conseiller JACQUET** : Donc ce n'est pas de ras-le-bol fiscal dont souffrent notre pays et nos concitoyens, c'est d'évasion fiscale !...

**M. le Conseiller COCHET** : Vous êtes vraiment en phase avec le peuple !

**M. le Conseiller JACQUET** : Vous me rallongez d'une minute le temps dû aux interruptions.

J'en reviens aux contrats de compétence si vous le permettez. Nous pouvons noter, à la lecture rapide de ces contrats, des indications sur le contenu qui méritent positivement notre attention : objectifs de créations d'emplois à trois, à six ans, objectifs d'implantations d'entreprises et de créations d'entreprises, l'objectif de formation -initiale et permanente- ainsi indiqué avec mobilisation des acteurs de la formation. Je trouve que cet ensemble d'indicateurs est très positif et pousse au dynamisme pour l'ensemble des filières concernées.

Donc, pour terminer, contrats d'efficacité nouvelle des pôles, appelée "performance", qui appellent notre vigilance et notre action, bien sûr, pour la plus grande efficacité en termes de formation et d'emplois, de créations d'entreprises et de nouvelles activités productives. Efficacité nouvelle qui suppose aussi, il faut bien le souligner, d'agir pour sauver et développer des activités utiles déjà existantes mais qui supposent des financements nouveaux via la BPI ; et je pense avec insistance à SITL, à Kem One, à Nexans.

Oui, notre collectivité territoriale peut démontrer son efficacité cruciale si nous contribuons à ces objectifs vitaux pour nos populations et pour les collectivités territoriales solidaires entre elles !

Nous approuvons la délibération.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. le Conseiller VATÉ** : Monsieur le Président, mes chers collègues, sur ce sujet des pôles de compétitivité, c'est sans doute la dernière fois de ce mandat que nous avons l'occasion de vous adresser quelques remerciements, alors je vais en profiter.

Merci d'abord de ne pas avoir suivi l'exemple du Gouvernement que vous soutenez, qui détruit, par principe, tout ce qu'ont fait ses prédécesseurs. En soutenant les pôles de compétitivité, vous poursuivez l'œuvre dont les bases furent posées, il y a déjà de nombreuses années, successivement par Michel Noir, Raymond Barre, Charles Millon, Alain et Christophe Mérieux, pour ne citer que les principaux. Sans oublier les Gouvernements que vous combattiez à l'époque ni bien sûr les entreprises et les centres de recherches qui ont fait le gros du travail.

Merci ensuite d'avoir gardé le cap en dépit des retards qui sont imputables, si l'on en croit le rapport qui a été présenté au groupe de travail, vendredi matin, à l'Etat et à la Région que dirigent vos amis politiques.

Merci enfin d'avoir fait disparaître dans les documents accessibles en ligne la fable de l'effet de levier qui attribuait à chaque euro investi par le Grand Lyon la capacité d'induire des dizaines d'euros d'investissements publics et privés. On se rapproche enfin de la vérité, confirmée par les chiffres fournis vendredi matin : le Grand Lyon ajoute 1,50 € là où, pour 100 €, les autres ont déjà mis 98,5 € ce qui fait soixante-deux fois plus.

Il est bon de se souvenir que l'histoire industrielle de Lyon n'a pas commencé en mars 2001. Si, en rappelant cela, j'ai fait de la peine à vos communicants, j'en suis navré car telle n'était pas mon intention.

Pourquoi tous ces remerciements ? Peut-être simplement pour vous inciter à en faire autant, d'abord vis-à-vis des entreprises qui le méritent bien, contrairement à ce que vient de dire notre collègue Jacquet, elles qui sont devenues la bête noire ou le bouc émissaire du Gouvernement que vous soutenez, ensuite -et peut-être surtout- vis-à-vis de tous les autres acteurs des pôles de compétitivité, de ceux qui ont été avant vous mais sont encore aujourd'hui les vrais artisans quotidiens de la réussite de ces pôles.

Puisque personne ne pense à leur rendre cet hommage, c'est un honneur pour moi et une fierté pour notre groupe de le faire ce soir, ici et maintenant.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements)*.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Monsieur le Président, chers collègues, juste quelques mots pour dire d'abord ce qui, finalement, nous motive ce soir de signer ces contrats de performance.

C'est d'abord l'évaluation nationale qui montre que les choix depuis 2005 étaient pertinents pour la création d'emplois ; je crois que les uns et les autres, celles et ceux qui ont pu lire l'évaluation nationale ont vu que cette création d'emplois n'était

pas une fable sur notre territoire mais était bien une réalité et une réalité encore plus forte dans cette période de crise ; positifs par l'attractivité des territoires : je crois qu'on ne va pas s'étendre aujourd'hui mais Gerland, la Vallée de la Chimie, Villeurbanne autour de Pixel aujourd'hui se développent à travers ces pôles de compétitivité, à travers les initiatives qui ont été prises autour de ces pôles de compétitivité et bien sûr, sur la structuration des filières ; que serait la filière du médical, des sciences du vivant, que serait la filière de la chimie, de la chimie environnementale si nous n'avions pas, depuis 2005, ces pôles de compétitivité qui ont joué un effet levier sur ces filières industrielles ?

Ce rapport a montré aussi que ces pôles étaient très tournés vers la recherche et le développement, moins vers la croissance en tout cas des produits finis -je crois qu'on en reparlera ensuite-.

Je rappelle simplement que le soutien du Grand Lyon sur ce mandat a été de 4 M€ pour l'animation des pôles et de 24 M€ pour les projets de recherche et développement. Ce qui nous motive de signer aussi ce sont les perspectives, c'est bien sûr l'effet combiné des projets de recherche et développement avec la naissance des plates-formes collaboratives : je pense à AcCInov, je pense à l'IRT, je pense au centre d'infectiologie, je pense aussi à BIOASTER version 1 -ce qui est dans un des rapports- mais aussi à BIOASTER version 2, c'est bien sûr ce qui se passe autour du campus de la Doua. Ce qui nous motive aussi, je crois, c'est cette volonté de passer des objectifs technologiques à des objectifs de marché et, bien sûr, avoir en ligne de mire la croissance, la compétitivité et l'emploi dans cette agglomération, plus de croissance, plus d'entreprises, plus d'emplois.

Comme monsieur Vaté, je voudrais aussi rendre hommage aux entrepreneurs qui effectivement s'investissent sur ces pôles de compétitivité. Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus.

Je voulais aussi insister sur les perspectives en matière d'accompagnement et de croissance des PME. Il faudra, dans la nouvelle gouvernance, accompagner mieux les PME sur l'international, sur l'accès au financement, améliorer aussi la gouvernance.

Qu'est-ce qui nous motive aussi finalement pour signer ces contrats de performance ? Ce sont les interventions des différents groupes politiques ce soir. Je crois qu'il y a, autour des pôles de compétitivité, un consensus avec un certain nombre de différences mais qui sont bien normales. Je voudrais remercier les interventions des différents groupes, leur dire que, parmi leurs interventions, leurs propositions, certaines seront sans doute reprises dans la nouvelle gouvernance des pôles de compétitivité, dans la mise en œuvre de ces contrats de performance bien sûr dans le cadre de la nouvelle Métropole qui, je crois, dans un dialogue avec la Région, va renforcer l'action du Grand Lyon dans cette thématique du développement économique.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je voudrais remercier David Kimelfeld qui ne fait pas que parler des entreprises mais qui y est au quotidien et qui connaît donc quelle est la vie des entreprises dans notre agglomération.

Je voudrais revenir sur quelques propos.

Evidemment, monsieur Vaté, nous ne croyons pas que l'histoire industrielle de Lyon a débuté hier. Je rappelle toujours d'ailleurs -ce qui est maintenant repris par un certain nombre d'autres observateurs de la vie industrielle lyonnaise- que, lorsqu'on regarde l'évolution de l'agglomération lyonnaise d'un point de vue industriel, on s'aperçoit que ce qui fait qu'on est fondateur

c'est que nous ayons été dans le commerce de la soie, qu'ensuite, comme nous avons la soie, il fallait la teindre et que, pour teindre la soie, on a donc fabriqué, créé sur les bords de la Saône -c'était à l'époque la famille Gillet- un certain nombre d'usines de teinturerie, qu'ensuite, la teinturerie a donné de la chimie et la chimie a donné de la pharmacie, et la pharmacie d'aujourd'hui donne des biotechnologies. Vous voyez, c'est évidemment un long continuum que celui de l'histoire industrielle de Lyon.

Mais, permettez-moi de vous dire que j'ai été assez bien placé en ayant été Maire du neuvième arrondissement pour m'apercevoir que l'histoire pouvait s'arrêter un jour et que, si on n'était pas toujours dans le renouvellement, évidemment les choses pouvaient s'arrêter et je sais, par exemple, comment nous avons redéployé le neuvième arrondissement dont l'industrie s'était totalement effondrée en essayant de regarder quelles étaient les technologies nouvelles, en faisant venir ces entreprises et donc en leur permettant de s'installer sur ce territoire ; et vous connaissez aujourd'hui le résultat du quartier de l'Industrie, par exemple.

Sur le reste, vous savez, nous ne cherchons pas à communiquer. C'est dommage que vous ne soyez pas venu aux deux poses de premières pierres -je passe les inaugurations, mon cher Max, car on me dit que les inaugurations, il ne faut pas trop en faire ; les premières pierres, c'est au moins pour l'avenir-. Donc je reviens aux premières pierres : nous avons posé les deux premières pierres, l'une pour une opération à Gerland réalisée par Plastic Omnium portant sur la création de 31 000 mètres carrés -au jour d'aujourd'hui, ce n'est pas mal-, l'autre sur Villeurbanne -vous y étiez, monsieur le Maire- pour une usine Alstom sur 36 000 mètres carrés. Donc voilà, c'est le développement d'aujourd'hui.

Après, vous nous dites que, pour tout cela, le Grand Lyon n'y est pas pour grand-chose finalement. Et quand je compare, je m'aperçois que vous avez mis 6 % de tout cela. Non, parce que vous voyez que pour Plastic Omnium, par exemple, c'est parce qu'on a redéveloppé l'ensemble du quartier de Gerland. Donc vous voyez aujourd'hui comment il a évolué. Il suffit de se promener -peut-être le faites-vous de temps en temps- sur le boulevard urbain scientifique. Comme vous n'êtes pas tout à fait le plus jeune, vous voyez bien comment il était hier, comment il est aujourd'hui ; et c'est parce qu'il y a eu ces travaux qui ont coûté assez cher à la collectivité locale qu'on a pu implanter un certain nombre d'industries. Même chose : si Alstom vient se redévelopper, c'est parce que nous avons le grand projet du Carré de Soie et qu'ils veulent être, comme un certain nombre d'autres entreprises d'ailleurs, dans ce grand projet du Carré de Soie.

Alors, oui, je confirme que grosso modo -et c'est déjà pas mal- on a 1 € d'argent public et 6 € d'argent privé qui effectivement s'investissent dans les grands projets.

Voilà, je mets aux voix le dossier n° 2013-4176 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.



Je mets aux voix les dossiers n° 2013-4177 à 2013-4182.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2013-4184 - finances, institutions et ressources** - Financement des investissements - Création de l'Agence France locale - Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Goux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4184. Monsieur Goux, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUX, rapporteur** : Il s'agit d'une délibération qui permettra d'acter la participation du Grand Lyon à l'Agence France locale, une organisation qui va permettre à différentes collectivités en France d'aller lever des emprunts directement sur les marchés financiers. Avis favorable de la commission. Il y a également une désignation de représentants du Grand Lyon à l'Assemblée générale de cette organisation.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologiste et citoyenne.

**M. le Conseiller FOURNEL** : Monsieur le Président et chers collègues, nous sommes évidemment favorables à l'adhésion du Grand Lyon à l'Agence France locale société territoriale car nous en partageons les objectifs, à savoir faciliter l'accès direct au crédit, avec un rapport de force plus favorable vis-à-vis des banques, concernant en particulier les taux, les volumes d'emprunts disponibles, les conditions générales et les mécanismes de garantie. Il s'agit évidemment surtout de l'accès direct aux investisseurs institutionnels et aux marchés, en particulier à travers des émissions obligataires groupées et un accès privilégié aux financements à long terme.

Cela permettra à nos collectivités de gérer collectivement l'enjeu de la qualité de la signature et donc son impact sur les conditions obtenues. Pour cela, les collectivités adhérentes apporteront chacune leur part à la garantie collective dans la limite de leur encours.

Cette gestion du risque est bien intégrée dans le projet mais, selon nous, il serait utile de ne pas s'en remettre, dans l'avenir, aux seules agences de notation privées, dont on a pu observer le caractère nocif dans le processus qui a mené à la crise globale, financière et économique de 2008.

C'est pourquoi nous proposons la création d'une agence de notation publique qui viendrait compléter cette agence de financement locale à moyen terme. Et que l'on ne nous dise pas que c'est impossible ! Il y a quelques années, la création de cette agence France locale aurait été, là aussi, pensée comme impossible et donc, comme nous sommes arrivés à cette création, nous pourrions aussi arriver à l'agence de notation publique.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Rassemblement démocrate et radical.

**M. le Conseiller DESBOS** : Monsieur le Président, mes chers collègues, en adoptant définitivement, le 18 juillet 2013, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, le Parlement a définitivement autorisé les collectivités locales à créer leur propre agence de financement qui sera installée dans les prochains jours.

La création de cette agence est un vrai défi, un défi contre l'austérité et la récession. En période de récession et de faible croissance, la capacité des collectivités de financer et d'engager des dépenses d'investissement est cruciale pour maintenir le potentiel de croissance ; elles contribuent au redressement économique en maintenant le niveau des investissements publics et en lançant de nouveaux projets lorsque les investissements privés se ralentissent. Dans ce contexte de crise, préserver les capacités financières des collectivités territoriales, premiers investisseurs publics, est un impératif d'intérêt national. Mettre à leur disposition un outil valorisant leur solidité financière et sécuriser leur accès à une ressource à moindre coût relève de l'intérêt général.

La création de l'agence de financement des collectivités territoriales intervient dans un contexte de recomposition de l'offre de financement plus lisible et avec des changements réglementaires significatifs pour les acteurs du financement de l'économie locale. Si le financement des collectivités territoriales reste essentiellement assuré par le secteur bancaire, ce secteur est soumis à des évolutions réglementaires importantes, notamment la mise en place des règles prudentielles dites "de Bâle III" qui prévoient le renforcement de la définition des fonds propres et l'introduction de ratios de liquidité, mensuels et annuels.

L'entrée en vigueur de ce nouveau cadre réglementaire dissuade fortement les prêts à très long terme dont nos collectivités sont friandes. Comme une banque est jugée solide en fonction des dépôts de ses clients et que le secteur public a besoin de crédits importants mais sans rien mettre en face avec l'obligation pour les collectivités de déposer leur trésorerie auprès du Trésor public, cela rend l'exercice du financement du secteur complexe à réaliser pour les banques privées.

La création de l'agence de financement des collectivités territoriales va participer à la diversification des sources de financement des collectivités, en complétant le financement bancaire traditionnel du secteur public local par un accès facilité au marché obligataire, tout en permettant aux collectivités de petite taille et de taille moyenne d'avoir un accès à ce marché. En raison des volumes émis et de la nécessité de la récurrence des émissions, l'accès aux marchés obligataires nécessite une taille critique. Près de 70 collectivités françaises se sont déjà ainsi regroupées afin de réaliser une émission commune.

La mise en place de cette agence de financement, qui a fait depuis longtemps ses preuves en Europe du Nord depuis des décennies, va donc dans le sens d'une décentralisation responsable et solidaire. L'agence ne proposera que des produits simples et sécurisés mais aucun produit structuré. Un outil financier de solidarité entre collectivités : celles-ci adhéreront en effet à l'agence sous forme d'un droit d'entrée remboursable apporté au capital social initial et devront faire valoir leur bonne santé financière et notamment un niveau d'endettement acceptable qui sera apprécié par l'agence elle-même.

Parmi les bénéfices à attendre, ce sont la pérennisation de l'accès à la liquidité, la diminution du coût de la ressource et la diversification des sources de financement pour nos collectivités : les banques, la co-entreprise entre la Caisse des dépôts et la Banque Postale et l'Agence. Quant aux frais de fonctionnement, ils représenteraient moins d'un demi-point de base dans le coût de financement final répercuté aux collectivités.

Adhérer à cette agence c'est, pour le Grand Lyon, un acte majeur pour faire de notre prochaine Métropole un acteur toujours plus innovant, avec des instruments financiers qui vont créer un effet multiplicateur en facilitant et en attirant d'autres capitaux publics

et privés pour financer les projets dans les domaines essentiels, au coeur de notre territoire, l'innovation, la croissance durable, l'emploi.

Nous voterons bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Centriste et démocrate.

**M. le Conseiller VINCENT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, voici déjà plusieurs années que nous parlons de la création de cette agence. L'idée est née de la crise bancaire que nous avons traversée, quand plus personne ne se faisait confiance, quand les collectivités comme les entreprises ou les ménages avaient du mal à se financer auprès des banques.

Une crise dont nous sortons péniblement mais qui a montré plusieurs choses : les collectivités ne peuvent pas être dépendantes d'un seul mode de financement ou d'un seul type de financeur, les banques ; je mets de côté l'Etat dont la fonction de financeur des collectivités tend à devenir purement symbolique. Les collectivités peuvent gagner à être ensemble pour obtenir des conditions de financement plus avantageuses. C'est l'objectif de cette agence de financement.

Il me semble que nous devons aller plus loin. On pourrait autoriser les Communes du Grand Lyon à emprunter auprès de cette agence ; elles le pourront bien évidemment en adhérant mais, compte tenu des mécanismes de solidarité, des transferts de fiscalité, des investissements que le Grand Lyon fait dans nos Communes aussi, les finances communautaires et les finances communales sont imbriquées. Pourquoi ne pas passer une étape supplémentaire d'intégration en mutualisant nos dettes ou au moins une partie.

Si cela pouvait se faire, les Communes pourraient avantageusement se financer. Notons tout de même qu'une petite Commune, contrairement aux grandes collectivités, n'a pas besoin de faire des emprunts réguliers : il s'agit de financer des investissements ponctuels ; il est donc dommage de devoir payer des frais élevés alors que l'on pourrait bénéficier des avantages de l'agence sans en alourdir le bilan. La masse d'investissement des petites Communes n'est en rien comparable à celle du Grand Lyon, il n'y a pas de vrais risques financiers. Les modalités de calcul de l'apport en capital initial montre qu'il ne serait pas considérablement alourdi pour le Grand Lyon s'il y avait une vraie mutualisation des emprunts. Il n'y a rien à craindre sur leur structure, les Maires savent être prudents.

Le mécanisme de garantie solidaire des collectivités membres et simultanément emprunteuses aidera à la réussite du projet ainsi que le dit la Cour des Comptes dans son dernier rapport. C'est un vrai système de lien de solidarité entre les collectivités, qui les responsabilise. On ne pourra pas faire n'importe quoi. On est donc bien loin ici du système de solidarité imposé et injuste que constitue la péréquation. Il faudra toutefois être vigilant et éviter les effets d'aubaine, bien gérer.

Une petite précision tout de même : je disais tout l'heure que le projet est né de la crise bancaire. Aujourd'hui, nous avons moins de difficulté à nous financer -la Cour des Comptes le rappelle en ce qui concerne l'année 2012- mais nous devons immédiatement considérer l'intérêt préventif d'un tel système. Demain, nous aurons les outils pour répondre en cas de nouvelle crise.

Une fois encore, nous constatons que les collectivités se substituent à un Etat impécunieux, incapable d'aider les

collectivités, incapable pendant longtemps de réguler le marché du financement local. Une fois encore, nous prenons nos responsabilités. Espérons toutefois que les craintes de la Cour des comptes sur l'empilement des structures seront effacées par un travail efficace et une bonne répartition des rôles entre les partenaires. En tout état de cause, il est nécessaire de pouvoir diversifier et optimiser les sources de financement de nos investissements.

Demain, avec la Métropole -pour connaître un peu les choses mais sans être alarmiste-, nous aurons tellement de dépenses obligatoires incompressibles, comme les dépenses sociales, que nous aurons bien besoin d'emprunts avec des frais bas pour continuer à investir.

Notre groupe soutient ce projet.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. le Conseiller PLAZZI** : Merci, Président. Monsieur le Président, chers collègues, nos collectivités ont, certes, besoin d'accéder au crédit pour satisfaire les intérêts économiques afin de mener à bien leurs missions d'intérêt général et développer de grands services publics. Il importe donc de privilégier des financements à long terme. La création d'une agence de financement dédiée aux collectivités territoriales est certainement une bonne chose. Les différents congrès des Maires d'ailleurs, ou leurs associations respectives, l'ont souvent demandé.

Dans un contexte où, depuis un quart de siècle, l'économie spéculative et financière a peu à peu pris des pouvoirs, rappelons simplement qu'elle a entraîné la plus grave crise que nous ayons connue depuis des décennies. Entre autres effets, ces dernières années, avec une casse industrielle sans précédent et une montée régulière du chômage, elle a accentué les déficits et la dette des Etats qui l'ont renflouée. De plus, elle a tiré argument de ce dernier facteur pour déclarer la guerre aux dépenses publiques, provoquant des cures dites "de rigueur" ou "d'austérité", avec évidemment l'approbation des forces politiques et leur accord à mettre en œuvre ces efforts demandés à tous qui, en réalité, ramènent peuples et sociétés des années en arrière, tirant vers le bas toutes les avancées sociales qu'ils avaient réussi à obtenir ou à conquérir.

Les mesures prises à l'égard des collectivités territoriales sont particulièrement injustes.

La première, c'est la baisse de la dotation de l'Etat pour deux années à venir, baisse fixée unilatéralement à quelque 4,5 milliards d'euros, qui va encore un peu plus assécher les finances locales et les mettre en grande difficulté pour assurer leurs missions et leurs services ainsi que leurs équipements.

La seconde, c'est le remplacement de la RGPP par ce que le Gouvernement appelle la "MAP" (modernisation de l'action publique). Or, personne ne regrette la RGPP ! Si la MAP, qui la remplace, était seulement un outil de modernisation, personne ne s'en offusquerait ! Mais nous avons bien l'impression qu'il s'agit-là d'un outil de réduction des dépenses publiques de l'Etat et donc de ses missions et de ses effectifs, cela en alignant notre pays sur les exigences budgétaires du traité européen ainsi que sur la conception de ce que l'Europe nomme "la concurrence libre et non faussée", c'est-à-dire en ouvrant des missions de service public au secteur privé.

De plus, la Cour des comptes recommande de revoir la répartition, pour 2015, de la baisse des dotations pour augmenter la contribution du bloc communal. Or, les Communes et l'intercommunalité -ce qui est le cas au Grand Lyon- opèrent un effort sans précédent et subissant, après le gel des dotations, une véritable diminution de leurs recettes alors qu'elles prennent à leur charge, bien souvent à la demande de l'Etat, de nouvelles dépenses.

Le Grand Lyon, pour financer sans exercer une pression fiscale insoutenable, a bien l'utilité d'accéder au crédit, d'autant plus que nous avons à faire face à une forte démographie, que les besoins à satisfaire sont de plus en plus importants pour lutter contre les fractures sociale et spatiale.

Aves ces remarques, chers collègues, notre groupe apportera sa contribution positive à ce rapport.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Chers collègues, pas d'autre demande d'expression ? Cette Agence de financement ne fâche personne ? Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUX.

**Désignation de représentants  
au sein de l'Assemblée générale de  
l'Agence France locale - société territoriale (AFLST)**

**(Dossier n° 2013-4184)**

**M. LE PRESIDENT** : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'Assemblée générale de l'Agence France locale - société territoriale (AFLST).

Je vous propose ma candidature en tant que représentant titulaire et celle de monsieur le Vice-Président Jacky Darne en tant que représentant suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je vous propose de voter à main levée mais, pour cela, il faut que vous acceptiez le mode de scrutin.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je mets maintenant ces deux candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour) et M. Brolquier (Non inscrits) s'étant abstenus.

*(Messieurs Gérard Collomb, en tant que titulaire, et Jacky Darne, en tant que suppléant, sont désignés).*

Rapporteur : M. le Conseiller GOUX.

**N° 2013-4191 - proximité et environnement** - Saint Genis Laval - Saint Priest - Avis sur les mesures supplémentaires des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution de subvention - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2013-4192 - proximité et environnement** - Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) établi autour de l'établissement ADG sur les Communes de Saint Genis Laval et de Chaponost - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2013-4193 - proximité et environnement** - Saint Priest - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) établi autour des établissements Société du dépôt de Saint Priest (SDSP) et CREALIS sur la Commune - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2013-4194 - proximité et environnement** - Genay - Neuville sur Saône - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) établi autour des sociétés BASF AGRICULTURE et COATEX sur les Communes de Genay et Neuville sur Saône - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Joly a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4191 à 2013-4194. Monsieur Joly, vous avez la parole.

**M. le Conseiller JOLY, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de quatre dossiers qui traitent des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Conseiller COSTE** : Monsieur le Président et chers collègues, nous nous réjouissons de voir enfin aboutir plusieurs de ces plans de prévention des risques technologiques, prévus par la loi Bachelot de 2003 qui a fait suite à l'accident d'AZF à Toulouse. Sur les 50 prévus en Région Rhône-Alpes, seuls 20 ont été approuvés. Il en manque encore, et non des moindres comme ceux de la vallée de la Chimie.

Nous ne pouvons qu'encourager la réduction du risque à la source, ce qui permet de réduire les périmètres de danger et donc de diminuer les coûts d'expropriation-indemnisation. A titre d'exemple, pour ADG à Saint Genis Laval, avec des travaux de 1,8 M€, on passe de 10 M€ d'achats de foncier à 3,7 M€. Pour CREALIS à Saint Priest, les travaux coûtent 1,35 M€ et permettent de passer de 20 M€ d'achats de foncier à 437 000 € seulement.

Ces démarches de réduction du risque à la source doivent être poursuivies avec les industriels, même en dehors du contexte des PPRT. La vraie difficulté est dans l'accompagnement des propriétaires de biens soumis à prescription de mesures d'aménagement du bâti, qui, d'une part, doivent avancer le prix des travaux dans l'attente des crédits d'impôts et, d'autre part, ont toujours une part résiduelle à payer pour pouvoir rester chez eux, dans des logements qui ont perdu beaucoup de leur valeur. Il ne serait pas anormal que, pour les ménages les plus modestes, l'entreprise contribue davantage.

Nous attirons l'attention sur la confusion possible entre les périmètres PPRT et les périmètres d'information de la campagne en cours autour des sites Seveso qui a lieu tous les cinq ans. Il va falloir faire de la pédagogie.

En regrettant que le Grand Lyon n'ait pas eu de réponse concernant les périmètres autour des centrales nucléaires du Bugey et de Saint Alban, nous voterons ces délibérations qui nous sont proposées ce jour.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ensuite, le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. le Vice-Président CRIMIER** : Monsieur le Président et chers collègues, à l'occasion de ces délibérations, permettez-moi de relayer les inquiétudes, les difficultés à attendre pour les entreprises du secteur des PPRT de Camping Gaz à Saint Genis Laval qui impacte 85 entreprises et 450 emplois. Si la protection des personnes et la réduction du risque restent des éléments fondamentaux de la loi dite Bachelot, il n'en demeure pas moins que les conséquences financières ne sont pas neutres sur les bâtiments impactés, et cela dans un contexte économique difficile et tendu pour bon nombre d'entreprises. Je souscris à ce qui a été dit pour les particuliers, également, dans la période transitoire entre les travaux et les financements.

A la différence des bâtiments d'habitation, aucun dispositif d'aide financière n'existe pour le financement des mesures obligatoires pour les bâtiments d'activités, même si la loi Ddadue -cela ne s'invente pas- prévoit une nouvelle mesure de limitation de la participation des entreprises aux travaux nécessaires. De même, le développement de ces zones d'activités sera pénalisé par les surcoûts imposés sur la construction lors d'une implantation nouvelle d'entreprise. C'est donc le développement économique et l'emploi de nos territoires et de notre bassin de vie et d'emploi qui s'en trouvent ainsi fragilisés, ce dont nous n'avons pas besoin en cette période, vous en conviendrez.

Aussi s'agit-il, comme l'ont fait ressortir les réserves émises par tous les collègues siégeant à la commission de suivi du site Camping Gaz, de limiter au maximum les impacts économiques de ce PPRT, en demandant notamment l'accompagnement par l'Etat des entreprises qui le souhaiteraient dans l'application du règlement du PPRT qui n'est pas sans difficulté d'ordre technique ou de contrôle, le classement des zones d'aléa faible de 0 à 50 millibars de pression en mesure de recommandation et non de prescription et le réexamen de la loi qui s'attache à la prévention des risques industriels sans tenir compte du transport des matières dangereuses. Or, la probabilité d'occurrence d'un accident de transport de matières dangereuses par la route est plus importante. Je rappelle également que les collectivités sont parmi les financeurs des mesures d'expropriation et nous en avons une sur le site de Camping Gaz.

La délibération, que nous approuverons avec les réserves émises, reprend de manière plus large ces propositions et je voudrais remercier les services du Grand Lyon pour l'écoute des inquiétudes des industriels et des collectivités sur ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, ces délibérations concernant trois PPRT (plans de prévention des risques technologiques) sont importantes pour toute l'agglomération car elles font vivre un outil public indispensable pour la place de l'industrie en ville. Il faut le répéter face aux discours catastrophistes qui distillent en permanence l'idée que, si un site présente un risque, il faudrait le déplacer loin des zones urbaines denses.

S'il y a un risque technologique, les premiers concernés sont les salariés qui travaillent sur le site. La délocalisation, fut-elle en France, ne peut justifier de ne pas renforcer les mesures de sécurité. Au contraire, l'exigence de maîtrise des risques pour les riverains converge avec l'exigence de protection des salariés et donc la nécessité d'un effort continu de l'industrie pour réduire les risques à la source. Gardons donc nos usines à portée de contrôle !

Les deux premières délibérations sont révélatrices de ce point de vue : ce sont près de 60 hectares qui sortent du périmètre initial d'exposition grâce à des modifications proposées par les industriels qui réduisent le risque ; 20 habitations, 39 bâtiments d'activités sont concernés pour un investissement -qui a déjà été cité- très nettement inférieur au coût des mesures foncières de délaissement et de protection qui auraient dépassé 35 M€ pour ces mêmes espaces.

Cela conforte la position des élus communistes qui répètent que ce qui se passe dans l'usine doit être aussi discuté en dehors de l'usine, alors que le travail technique entre les entreprises et l'Etat reste non public. Si le résultat que nous soutenons ce jour est positif, ne faut-il pas ouvrir plus complètement le dossier de la réduction des risques à la source dans une démarche transparente, avec les salariés et les habitants ?

C'est important pour favoriser le développement de telles mesures mais aussi pour accompagner l'éducation au risque pour les habitants. Car ils peuvent d'autant mieux comprendre les mesures de protection contre les risques s'ils comprennent ce qui se fait dans l'usine pour les réduire, les maîtriser. Au contraire, le secret développe la crainte que les intérêts privés de ceux qui ne sont ni sur site ni voisins du site viennent limiter les efforts de réduction des risques, voire laissent s'installer des situations de non-maîtrise comme à AZF.

De ce point de vue, la communication récente du Préfet sur les PPRT nous interroge. Dès la première page, la carte des risques couvre toute l'agglomération et il faut entrer dans le détail du document pour noter qu'il existe différents zonages et pour valoriser l'important travail réalisé dans ces PPRT.

C'est aussi pourquoi nous ne pouvons que partager les réserves formulées dans l'avis qui nous est proposé, que nous donnons sur ces PPRT :

- d'abord, sur le zonage, qui doit absolument être discuté avec les collectivités locales concernées pour tenir compte des projets des villes, qui peuvent décider, si elles le souhaitent, d'accepter un surcoût de protection d'un équipement public, parce que la localisation a un sens urbain pour la ville ;

- ensuite, sur l'obligation de ne pas empêcher le développement industriel des entreprises et, donc, de permettre leurs projets quand ils contribuent à des objectifs partagés avec les collectivités ;

- enfin, sur la nécessité d'éviter tout cercle vicieux du délaissement qui pourrait enfermer des habitants, souvent avec de faibles moyens, dans une paupérisation aggravée par la dévalorisation de leur bien.

Sur tous ces sujets, nous pensons que les moyens d'une véritable éducation au risque sont encore insuffisants, que ce soit sur la transparence ou l'éducation proprement dites.

Permettez-moi de prendre l'exemple de l'incident survenu la semaine dernière à la raffinerie de Feyzin : la communication

publique, pour l'instant une courte information rassurante diffusée sur le site Air Rhône-Alpes, est trop limitée, laissant la place aux rumeurs pour la majorité des habitants du sud de l'agglomération. Lors du dernier incident en juillet, j'avais échangé avec Air Rhône-Alpes qui avait publié quelques semaines après une note plus détaillée mais qui reste malheureusement confidentielle. Si les capteurs ne relèvent pas de mesures hors normes, l'importance visuelle de l'incident devrait conduire à une action de communication plus forte, aidant à évaluer l'importance de l'incident sur les quantités de polluants émises, la zone potentielle de dispersion et un dispositif permettant aux habitants les plus concernés d'avoir des mesures d'impact a posteriori proches de chez eux.

Car, oui, l'industrie a toute sa place dans la ville, une industrie qui mette au cœur la qualité du processus de production, c'est-à-dire la qualité de la mobilisation des acteurs humains et la qualité de son insertion dans la ville qui doivent toutes deux avoir la priorité absolue sur les exigences de rentabilité des actionnaires.

Nous voterons ce rapport, les élus s'abstenant, si j'ai bien compris.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller GOUX** : Monsieur le Président, il s'agit effectivement d'une explication de vote.

Le plan de prévention des risques technologiques établi autour de la Société du Dépôt de Saint Priest et de la société CREALIS, tel qu'il est soumis ce jour à l'avis du Conseil de communauté, fera l'objet dans quelques jours d'une proposition de vote défavorable lors du Conseil municipal de Saint Priest pour deux raisons :

- la première, les mesures qui concernent les deux maisons d'habitation qui ont été exclues des mesures de délaisement à la faveur des travaux de réduction de risques laissent à la charge des familles des coûts insupportables, et les mesures de financement compensatoires sont bien trop imprécises ;

- deuxièmement, les dispositions interdisant toute nouvelle infrastructure, y compris ferroviaire, en zone rouge (zone de fort risque) pourraient être contournées par une déclaration d'utilité publique. De ce fait, nous craignons qu'une telle procédure puisse être utilisée pour permettre l'extension de la ligne Grenay-Saint Fons afin d'écouler les trains de fret si les deux tronçons nord et sud du CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) ne sont pas réalisés concomitamment. Les dispositions du PPRT seraient donc ainsi vidées de leurs vertus protectrices des populations.

Les délibérations numéros 4191 et 4193 ayant des périmètres plus larges que le seul territoire de Saint Priest et dans un souci néanmoins constructif concernant l'ensemble des PPRT présentés pour avis ce soir, les élus socialistes et apparentés de Saint Priest s'abstiendront donc sur ces délibérations.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup.

Quelques mots, simplement je comprends tous les problèmes que posent les PPRT. Je recherchais de qui était un mot célèbre "rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme" de Lavoisier. Mes collègues m'ont dit évidemment ceci mais, en fait, il avait pris cette formule d'un présocratique qui avait déjà écrit des choses comme cela. Et bien, c'est vrai pour les lois que l'on prend, il y a toujours, j'ai entendu un certain nombre de nos

collègues, quelqu'un qui paye : il peut y avoir les entreprises, des collectivités locales et des particuliers. Donc, je crains que les collectivités locales ne soient amenées évidemment à prendre comme d'habitude beaucoup en charge mais viendra un moment donné où elles ne pourront pas le faire et donc ici on ne peut pas dire encore une mesure nouvelle qui nous impose de la fiscalité, comme quoi, dans la continuation des différentes majorités, la dépense publique a une grande succession.

Je mets aux voix ces dossiers.

- n° 2013-4191, 2013-4192 et 2013-4194 -

Adoptés à l'unanimité.

- n° 2013-4193 -

Adopté, Mmes David et Dubos, M. Goux (Socialiste et apparentés), M. Plazzi (Communiste et intervention citoyenne) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller JOLY.

**N° 2013-4196 - proximité et environnement** - Poursuite de l'activité de recyclerie au sein des déchèteries - Convention avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire - Année 2013-2014 - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Joly a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4196. Monsieur Joly, vous avez la parole.

**M. le Conseiller JOLY, rapporteur** : Monsieur le Président, le dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Conseillère BAUME** : Monsieur le Président, chers collègues, notre territoire compte dix-huit déchèteries parmi lesquelles trois accueillent des points dits "de recyclerie", c'est-à-dire prévoyant une possibilité de donner pour une réutilisation ou un réemploi. Cette délibération assure juste une continuité de service pour les Grands Lyonnais, assurée actuellement par des associations jusqu'à l'opérationnalité d'un appel d'offres en cours afin de plus et mieux rendre service à tous.

Les écologistes soutiennent bien entendu le développement de ces points au sein de chacune des déchèteries du Grand Lyon à l'horizon 2015, en insistant sur deux aspects incontournables pour une haute qualité de service et de sécurité pour tous :

- premier point, le rôle des agents d'accueil du site qui doivent être de véritables ambassadeurs auprès du public de la dynamique des 3 R recyclage, récupération, réemploi ;

- deuxième point, le suivi des flux, à savoir qu'il est essentiel de s'assurer de la destination des équipements et autres biens déposés.

A noter que le règlement intérieur de ces espaces gérés par la Communauté urbaine doit être adapté pour accueillir sans difficulté des piétons.

J'indique que ces points ont fait l'objet d'échanges en groupe de travail, lequel est terminé, et je remercie Thierry Philip de nous avoir permis, à tous les groupes politiques et, en particulier, aux écologistes, pendant tout le mandat, d'amener pas mal de propositions et donc, dans la continuité de nos échanges,...

**M. LE PRESIDENT** : Il ne demande qu'à continuer !

**Mme la Conseillère BAUME** : ...ici en séance et en groupe de travail, les écologistes redemandent une expérimentation de recyclerie-ressourcerie mobile pour les cœurs de ville urbains denses, en particulier avec des opérateurs de l'économie sociale et solidaire bien implantés localement que sont les régies de quartiers.

Donc nous voterons avec plaisir ce rapport.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Monsieur Philip.

**M. le Vice-Président PHILIP** : Quelques mots de réponse à Emeline Baume.

D'abord, pour les trois recycleries qui sont dans des déchèteries, il faut savoir que le bilan du dispositif est finalement assez mitigé parce que la visibilité pour l'habitant est faible, les résultats en termes de réemploi sont limités et l'extension à d'autres déchèteries n'est pas forcément, de notre point de vue, la meilleure solution, d'autant qu'il y a aujourd'hui des problèmes de vols absolument majeurs au niveau des recycleries qui nous ont obligés à mettre des gardiens la nuit. Vers où pouvons-nous aller compte tenu de tout cela ?

Depuis août 2013, le Grand Lyon a lancé un appel à projets pour la mise en place de containers textiles en déchèterie pour la collecte et la valorisation des textiles. La démarche a été menée de manière concertée entre le Grand Lyon et les Villes volontaires, en particulier la Ville de Lyon, et nous avons fait un véritable appel d'offres, de manière à ce que ce ne soit pas le premier qui arrive qui mette ses containers. L'analyse des projets des candidats a été faite au mois d'octobre et il sera proposé bientôt d'établir des conventions avec Le Relais, d'une part, que tout le monde connaît, mais aussi avec un deuxième groupement constitué du Foyer Notre-Dame des Sans Abri, de l'Armée du Salut et de la société NDA qui est une co-entreprise créée par des privés. L'installation de ces containers pourrait ainsi être effective sur douze des dix-huit déchèteries du Grand Lyon dès la fin de cette année 2013. Actuellement, les textiles ne sont donc collectés qu'à Rillieux la Pape, Champagne au Mont d'Or et Francheville.

Par ailleurs, le futur marché d'exploitation des déchèteries, qui est actuellement soumis à la consultation, permet la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de recyclerie qu'on appelle plutôt "espace réemploi" et ce marché prévoit en effet la possibilité de commander des prestations de réception, de don et de transport vers des associations partenaires. Pour éviter tout risque de vol, l'espace réemploi serait ouvert pour réceptionner les dons le matin uniquement, du lundi au samedi et l'évacuation serait assurée chaque jour, avant la nuit, du lundi au samedi durant l'après-midi pour éviter justement les problèmes de vols.

Avant son déploiement, ce nouveau dispositif nécessite de lancer un nouvel appel à projets auprès des différentes associations que j'ai citées. Dans l'attente, on fonctionne avec le dispositif actuel et la question des recycleries mobiles et des régies de quartier pourra parfaitement être abordée dans le mandat suivant.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup, monsieur Philip. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller JOLY.

---

**N° 2013-4206 - urbanisme** - Vénissieux - Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 6 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon sur le territoire de la Commune de Vénissieux - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4206. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur** : Il s'agit d'une délibération concernant la mise à disposition du public, en vue du dossier de modification simplifiée n° 6 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon concernant le territoire de la Commune de Vénissieux, en vue de la construction d'une nouvelle école, appelée pour l'instant "école du Centre" et de la voirie afférente. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. le Conseiller PLAZZI** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

---

**N° 2013-4208 - urbanisme** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1<sup>ère</sup> phase - Avenant à la convention de participation des constructeurs au coût des équipements publics relative aux parcelles cadastrées BE6 et BE7, situées 101-107, cours Charlemagne - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2013-4209 - urbanisme** - Lyon 2° - Lyon Confluence - Travaux d'aménagement des voiries de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Déclaration de projet suite à enquête publique - Approbation du programme des équipements publics définitif - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2013-4210 - urbanisme** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1<sup>ère</sup> phase - Rachat d'ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2013-4211 - urbanisme** - Lyon 2° - Lyon Confluence 1<sup>ère</sup> phase - Concession d'aménagement Lyon Confluence Côté Saône - Conventions de financement des équipements publics destinés à être remis à la Ville de Lyon, la Société publique locale Lyon Confluence et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4208 à 2013-4211. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur** : Il s'agit maintenant de quatre délibérations, dont trois d'entre elles concernent la première phase de la ZAC Lyon Confluence et une la deuxième phase. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER :** Monsieur le Président, mesdames les Conseillères et messieurs les Conseillers, le nouveau quartier urbain de la Confluence sera probablement l'objet de toutes les attentions pendant la période électorale qui a déjà démarré : immense succès pour les uns et complications non réglées pour les autres. En revanche, nous serons tous d'accord pour dire que, sur cette friche urbaine, un bout de ville a poussé rapidement, trop rapidement peut-être, et que les Lyonnais sont au rendez-vous.

Cependant, nous aimerions que, derrière les effets de communication, nous passions plus de temps sur l'évaluation sincère des aménagements que la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon financent. Le dossier sur le programme des équipements qui passe là maintenant nous donne l'occasion de rappeler notre vision de la Ville.

Tout d'abord, concernant les déplacements, nous souscrivons à la demande du commissaire-enquêteur d'approfondir les études de trafic, tout en espérant -comme bon nombre d'entre vous, j'espère- que l'A 7 sera déclassée, ce qui permettrait d'organiser autrement les déplacements sur cette zone.

Le renforcement des transports collectifs et des modes doux nous paraît une priorité pour éviter le découragement des usagers. Il va falloir que monsieur Quiniou soit un peu plus convaincant sur sa vision du report modal. Je ne vois pas comment on peut défendre qu'un automobiliste ait un taux d'émission de gaz à effet de serre moindre par rapport à un usager des transports en commun ou à un piéton. C'est tout à fait ce sur quoi vous avez essayé de nous convaincre, en plus en employant des mots extrêmement graves et qui sont tout à fait d'actualité en ce moment, les mots comme la "charia" ou la "civilisation judéo-chrétienne" ; c'est assez nauséabond, monsieur, je vous le dis et je le pense.

*(Rumeurs dans la salle).*

Sur le programme des équipements, puisqu'il s'agit de cela, nous proposons qu'une réflexion plus approfondie soit conduite sur la mutualisation des équipements publics ou parapublics. L'heure n'est plus à une vision équipementière de l'urbanisme. Les habitants n'ont pas forcément des demandes toujours très spécialisées et nous ne devons plus répondre par des équipements monofonctionnels. Par exemple, le conseil de quartier nous fait remonter une attente en matière de médiathèque car la bibliothèque actuelle est vétuste. C'est légitime mais la question que nous devons nous poser aussi c'est comment créer des équipements multifonctionnels qui permettent de mutualiser les coûts et de faire se croiser les différents groupes sociaux afin de créer des lieux de convivialité et de lien social. En gros, le programme proposé reste un catalogue, il manque sans doute d'innovation socio-économique à ce jour. Les Anglo-Saxons travaillent actuellement sur un concept de "bibliothèque troisième lieu" qui regroupe différents services : culturels, sociaux, économiques, sportifs. Etudions plus ces possibilités !

Il en sera de même pour le prochain chantier de la Maison de la Danse, si tant est qu'il soit pertinent de la déplacer -un débat qu'il faudrait avoir un peu plus- : allons-nous nous contenter de faire pousser un nouveau temple de la culture spécialisé, au risque de grever le budget municipal de Lyon et probablement aussi celui du Grand Lyon ou allons-nous privilégier des logiques de réseaux et des dynamiques de projets ? Dans notre groupe, nous ne sommes pas obsédés -vous le savez- par la construction du dur, bien visible, dont on peut couper le cordon au moment des inaugurations ou par les lieux de prestige conçus pour rayonner à l'international.

Pour revenir sur le programme des équipements publics proposé, d'une part, nous alertons sur les demandes des habitants concernant un lieu de lecture publique -du moins formulé comme cela- ainsi que sur la préservation de la halle aux fleurs en marché couvert plutôt que la multiplication de salles de fitness privées puisqu'il y en a déjà une dans le centre commercial et, d'autre part, nous insistons sur l'opportunité de réfléchir autrement que de manière quantitative (tant de mètres carrés par habitant pour une bibliothèque, par exemple) pour programmer les lieux socio-culturels à l'échelle d'un territoire en devenir et surtout en prenant en compte le nouvel ordre numérique qui constitue une véritable révolution en matière de pratique, de production artistique et de diffusion culturelle.

Enfin, vous aurez tous noté que si la réflexion et la prospective manquent, je trouve, dans ce dossier de plan d'équipement, en revanche, la vidéo-protection est déjà programmée avant même que les équipements fonctionnent et nous regrettons une nouvelle fois cette dépense inutile.

Malgré ces réticences, nous voterons le dossier.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. le Conseiller AUGOYARD :** Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, le projet Lyon Confluence nous a bien occupés durant ce mandat. C'est un projet passionnant mais qui a été lancé bien avant et qui se poursuivra bien après ce mandat.

C'est un nouveau quartier qui sort de terre, il convient d'y prévoir des équipements publics à la hauteur de nos ambitions pour la Confluence et aussi des équipements qui prépareront l'avenir -vous parliez de prospective-. Cet avenir, vous semblez le brider, monsieur le Président, en ne prévoyant pas à Confluence les équipements d'un vrai centre-ville Il y aura une école, des salles de sport, des équipements classiques d'un quartier classique mais allons au-delà puisque le quartier de la Confluence est un quartier exceptionnel, vous le répétez assez souvent.

Lors de certaines campagnes, vous aviez promis un plan piscine. Pourquoi ne pas allier promesse et action en prévoyant à Confluence une promesse de centre-ville -comme Antigone à Montpellier- avec la patinoire Charlemagne ? Cela aurait pu être un vrai pôle, une vraie complémentarité, bref, une vraie utilité. Où vont aller les habitants de Confluence qui veulent nager ? A Vaise, et comment ? A la piscine du Rhône chauffée, mais elle ouvre quand ? A Garibaldi, mais le Maire de Lyon la rénove quand ? Bref, vous préférez comme grand équipement dans ce quartier le déménagement de la Maison de la Danse du huitième arrondissement. Et pourquoi pas ? Mais en termes d'installations, vous avez plutôt tendance à aimer déshabiller Paul pour habiller Jacques : ici, vous déshabillez Christian pour habiller Denis ; c'est un peu ce que vous faites aussi avec la SNCF pour qu'elle occupe vos tours à la Part-Dieu ; cette fois-ci, vous déshabillez Denis pour donner à Thierry. Bref, vous réinventez un peu l'économie circulaire.

Vous préférez donc les équipements qui serviront tous les jours aux Grands Lyonnais, aux écoles et aux associations. Il n'y a pas que les grands équipements dans la vie, monsieur le Président, il y a aussi les infrastructures. La voirie, dans votre projet, est plutôt limitée. Vous proposez encore le mythe de la ville marchable, comme si la Presqu'île, le sixième, le neuvième, le cinquième, l'est, l'ouest n'étaient pas marchables !

Moi, je préfère la réalité de la ville circulaire -et le commissaire-enquêteur aussi d'ailleurs : il vous recommande d'approfondir

les études de trafic pour éviter une saturation du secteur, notamment en cas de non-déclassement de l'autoroute A 7, que nous regretterions :

- circulaire avec des transports efficaces, offrant une vraie continuité avec les Terreaux, Bellecour, la rue Victor Hugo dont la Confluence n'est que le prolongement naturel. Vous avez fait le choix de ne pas faire le métro, dont acte. Un mandat ne dure que six ans et ce projet aurait été plus long à réaliser, ce qui n'est pas facile pour une inauguration. La station de Perrache va être réaménagée -du moins, c'est annoncé- pour améliorer la liaison métro-tramway ; c'est une bonne étape mais ce ne sera pas suffisant. Alors donc la Confluence circulaire avec des lignes fortes reliant Confluence avec le reste de l'agglomération, avec un T 2 prolongé jusqu'à Debourg avec T 1, avec les lignes C, Cristalis ; mais vous me direz que peut-être la voirie ne s'y prête pas. C'est dommage, on va investir dans la voirie justement !

- circulaire en voiture -car un jour elle ne polluera pas-, avec des axes primaires identifiés, des axes secondaires apaisés,

- circulaire à vélo avec des pistes cyclables sécurisées qui ne servent pas de dépose minute ou longue durée,

- circulaire à pied parce que ce sera devenu un mode de déplacement choisi et non contraint.

La délibération de ce soir nous engage, monsieur le Président, alors prenons garde, tirons les enseignements des années 70, que la modernité d'aujourd'hui ne soit pas demain l'erreur d'hier !

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. le Conseiller HAVARD :** Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui, quatre dossiers concernent le quartier de Confluence. En novembre 2012, lors de la présentation du projet de programme d'équipements publics, nous vous demandions que l'on tire les enseignements de la phase 1. Aujourd'hui, vous nous proposez l'adoption du programme définitif des équipements publics.

Alors, si l'augmentation de la population justifie la création d'un certain nombre d'équipements qu'ils soient scolaires, de petite enfance, sportifs, associatifs ou culturels, la vraie question du désenclavement de ce quartier n'est toujours pas réglée, la question de l'accessibilité dans ce quartier reste encore posée. On ne parle plus du Pont des Girondins qui, de toute façon, ne pourra pas se réaliser avant le déclassement de l'autoroute A 7, à moins de ressembler à l'autopont de Mermoz mais ce serait un peu regrettable ; et le commissaire-enquêteur vous invite à prendre en compte, sur cette question de l'accessibilité, l'éventualité d'un non-déclassement de l'autoroute A 7 -qui est une éventualité qu'il ne faut pas balayer d'un revers de main- et d'approfondir les études des trafics afin d'éviter la saturation des axes de circulation dans le quartier. Cette évidence pour celles et ceux qui pratiquent Confluence aurait dû faire l'objet de discussions plus poussées. Vous avez fait le choix d'avancer sans trancher cette question ou sans reposer cette question.

Alors, vous avez également annoncé que vous vouliez installer la Maison de la Danse à Confluence. Je ne sais pas s'il s'agit de déshabiller Christian pour habiller Denis mais je me pose la question de savoir qui, des études ou analyses, vous pousse à prendre cette décision. Certes, le rapport Kanju a mis en évidence le fait que la Maison de la Danse, telle qu'elle est aujourd'hui conçue, n'est plus adaptée, nous ne le contestons pas ; qu'il faille un nouvel équipement, peut-être est-ce le

cas. Ensuite, son implantation reste une question qui -à notre connaissance, en tout cas- a fait l'objet plutôt d'une décision arbitraire de votre part que d'une véritable concertation. Le rapport Kanju d'ailleurs note que le public qui va à la Maison de la Danse est aussi un public de proximité et de quartier. Le fait de la mettre dans l'hypercentre c'est aussi peut-être couper une partie du public lyonnais, un public plus modeste, de l'accès à certains équipements culturels.

Pour toutes ces raisons et compte tenu de tout cela, nous avons décidé de nous abstenir sur ce dossier, d'autant qu'une autre question reste en suspens avec la création de la Métropole, à savoir l'intégration du musée des Confluences dans le périmètre métropolitain, qui fait que la question des grands équipements culturels reste posée à la Métropole ; en tout cas, c'est un sujet dont il faut débattre, sans préjuger par avance de la décision qui sera prise. La réalisation d'un nouvel équipement représente une année complète d'investissement pour la Ville de Lyon, il faut donc se poser cette question avant de prendre les décisions. C'est le sens d'une intervention que j'ai déjà eu l'occasion de faire et c'est la raison pour laquelle je pense que nous ne sommes pas allés au bout de la concertation et que, si les Lyonnais me font confiance, je la reprendrai.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-Président BERNARD :** Monsieur le Président, mes chers collègues, je vois que la Confluence c'est toujours la passion ou l'enthousiasme. Alors moi, je vais combiner les deux parce que je pense qu'aujourd'hui, nous avons plein de bonnes raisons d'être fiers, légitimement fiers, l'ensemble de nous tous puisque c'est nous qui portons ce projet auprès du Président ; depuis 2003 ; ce projet est porté par l'ensemble des Conseillers communautaires et tous les Vice-Présidents qui s'y sont attelés.

Je vois aujourd'hui effectivement toujours du déni ou alors refuser la beauté de ce réaménagement et de la restructuration de cet aménagement. On va chercher dans des équipements publics la raison d'enfoncer une porte qui est déjà largement ouverte sur le succès ; il suffit de voir aujourd'hui comment est reçue par l'étranger cette phase numéro 1 de la Confluence et cette réhabilitation de ce que l'on appelle les "docks," qui ont été pendant de nombreuses années le port Rambaud de négoce à Lyon qui a cessé son activité en 1997.

Aujourd'hui, c'est la fierté de tous les Lyonnais, il n'y a qu'à voir le nombre de gens qui viennent et je ne suis plus sûr que l'accessibilité et le stationnement soient aujourd'hui le handicap. Bien au contraire, j'ai l'impression que, subitement, tout s'est solutionné -samedi et dimanche, il y avait un monde important- puisque tout le pôle commercial est aujourd'hui en développement fort, puisque les chiffres d'affaires sont en constante augmentation, contrairement à ce que certains oiseaux de mauvaise augure viennent nous dire tous les jours que Carrefour va fermer, que le pôle commercial ne fonctionne pas. L'attractivité est très forte et le stationnement et l'accessibilité sont très présents.

La première phase de cette ZAC a été créée en 2003 ; ce sont 41 hectares et 400 000 mètres carrés de SHON. Cette zone est pratiquement terminée et aujourd'hui on livre les derniers bâtiments, y compris les derniers équipements publics.

Alors, de grâce, ne cherchons pas à minimiser le succès de cette opération ! C'est un projet d'envergure, européen, c'est un projet qui aujourd'hui donne à Lyon cette image de ville internationale ; tous les grands architectes sont venus y mettre leur signature.



Demain, c'est la phase numéro 2 ; ce sont 35 hectares et 420 000 mètres carrés de SHON. C'est autant de travail que nous allons donner à nos entreprises, je dis bien autant de travail et d'emploi. Aujourd'hui, dans le PIB local, des investissements comme à la Confluence, nos entreprises les demandent en permanence !

Alors n'essayez pas de chercher à dénigrer cet aménagement qui est porteur aujourd'hui d'espérance pour l'ensemble de nos concitoyens ! Et c'est une vraie fierté.

Quand vous parlez de la Maison de la Danse ou d'un espace culturel de grande qualité à la Confluence, cela peut rappeler, pourquoi pas, l'Opéra de Sydney. Là encore, une ambition qui mérite aujourd'hui une vraie réflexion. Et vous n'avez pas le droit d'être toujours en retrait sur des dossiers dont ensuite, lorsque vous allez voir vos propres électeurs, vous leur dites "J'ai fait ceci, j'ai fait cela", non !

Alors, de grâce, soyons sérieux ! Nous avons tous ensemble accompagné le Président et ses équipes dans ce grand projet d'envergure, alors laissons-le vivre, apportons les nuances nécessaires, quelques améliorations mais je vous assure, cet aménagement, que ce soit la phase numéro 1 comme la phase numéro 2, est plébiscité par l'ensemble du monde économique et de nos concitoyens. Je crois que, là aussi, raison garder pourrait aussi permettre de valoriser encore un peu plus l'image de ce Confluent.

C'est si vrai qu'aujourd'hui, la pose de la passerelle Raymond Barre avec la liaison du tramway jusqu'à Gerland donne un signe très fort au rapprochement des deux arrondissements, les septième et deuxième arrondissements, qui ont été coupés par les voies ferrées. Aujourd'hui, avec la passerelle Raymond Barre et le prolongement du tramway, vous relayez directement le métro et vous rendez à nos citoyens du septième arrondissement la possibilité de venir très facilement dans le deuxième arrondissement. Je crois que c'est une raison pour laquelle je pense que nous devons tous partager effectivement cette ambition que représente aujourd'hui le développement de la Confluence.

Bien entendu, le groupe que je représente votera avec enthousiasme et force ce dossier.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, cher collègue. Quelques éléments à apporter au débat.

Tout d'abord, sur l'aspect judéo-chrétien des choses, on commencera par le plus important et le plus fondamental, je voudrais vous dire comme tout à l'heure qu'évidemment, notre civilisation ne datait pas d'aujourd'hui, donc les remarques de notre collègue n'étaient pas tout à fait pertinentes. J'ai approfondi mes recherches pendant que vous aviez cet excellent débat. Je disais tout à l'heure : "Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme" ; c'était Anaxagore, qui a été le maître de Périclès, qui avait dit cette phrase. Comme quoi, mes chers collègues, la civilisation judéo-chrétienne est évidemment une grande civilisation et si vous voulez, sur l'aspect grec des choses, peut-être pourrais-je, en dehors des séances de Communauté urbaine, avant ou après, donner quelques cours à ceux qui le souhaiteraient.

Sur l'autre aspect des choses, j'ai bien entendu ce qu'on disait : "Il n'y a pas ceci, il n'y a pas cela". Celui qui écouterait de manière un peu inattentive ne saurait. Peut-être que pas exactement ce

qu'il y a dans le dossier. Je vais tout de même vous dire ce qu'il y a en termes d'équipements publics. Bien évidemment, on peut dire que tout cela est sans intérêt, que c'est nul, qu'il faudrait autre chose. Je vais tout de même donner une petite liste.

Premièrement, pour les équipements primaires d'infrastructure, c'est d'abord la création d'un réseau de chaleur étendu sur tout le territoire de la Confluence. Nous parlions tout à l'heure de développement durable, nous aurons l'occasion dans quelques temps, avec Bruno Charles, d'évoquer le bilan de ce que nous avons fait ensemble. C'est tout à fait fondamental.

C'est aussi la construction -mais peut-être cela vous a-t-il échappé- d'un ouvrage d'art pont-rail de manière à pouvoir ouvrir de nouvelles voiries qui permettent de relier plus facilement, lorsqu'on arrive sur les docks, les deux passages de la Confluence, à la fois au nord et au sud.

Ensuite, c'est la création de locaux associatifs et culturels, c'est la construction d'un gymnase.

Pour les équipements secondaires, c'est la construction de deux parkings mutualisés, l'aménagement d'une place centrale, l'aménagement de la place Casimir Périer, l'aménagement du quai Perrache, c'est évidemment la reprise de l'ensemble des voiries et des réseaux du quartier ; en ce qui concerne les aménagements des espaces publics, un champ et des promenades publiques, des allées pour les piétons, pour les cycles, accessibles aux véhicules de sécurité, c'est l'éclairage public, ce sont des fontaines -c'est le système hydraulique Guenou-, ce sont évidemment les sanitaires publics, ce sont les aires de jeux pour enfants et c'est la vidéo-protection. Et, excusez-moi, la construction d'un groupe scolaire de 15 classes, la création d'une structure d'accueil de jeunes enfants de 45 berceaux, la construction de deux salles multisports.

Voilà le programme des équipements sur le projet Confluence. On peut dire que tout cela est nul, que c'est petit mais ce qui m'étonne c'est de dire qu'en même temps, il faut diminuer l'imposition et que l'on voudrait beaucoup plus d'équipements mais on voudrait le faire avec beaucoup moins d'impôts, sans augmenter d'aucun point !

Alors, chers collègues, moi, je me fie à ce que voient les Lyonnais. Voyez, quelquefois, je crois, un certain nombre d'entre nous n'ont pas la vraie perception de l'agglomération, monsieur Havard. Monsieur Havard, inaugurer une permanence pour lancer une campagne le jour où l'on remet le Prix Lumière à Quentin Tarantino, alors qu'il y avait un enthousiasme extraordinaire de la ville, ce n'était peut-être pas le bon moment. Les invitations, vous les avez eues ; monsieur Quiniou, par exemple, était derrière moi, il avait demandé des invitations, il les a eues ; d'autres membres de l'UMP, que je ne vais pas citer, ont pu les obtenir.

Je mets aux voix ces dossiers :

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) ; MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; MM. Barral, Crimier, Da Passano, Desseigne, Vincent (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; groupes Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel qui ont voté pour) ; MM. Augoyard, Mme Bocquet -pouvoir à Mme Lévy-, MM. Geourjon, Joly, Mme Lévy, M. Moralès (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

**N° 2013-4212 - urbanisme - Lyon 2° - Place des Jacobins - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -**

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4212. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur** : Nous restons à Lyon avec la place des Jacobins, avec une reventilation d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-Président BERNARD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots, à l'occasion de cette délibération, pour exprimer notre plaisir concernant la requalification de la place des Jacobins et la rénovation de sa fontaine.

Cet espace de grande qualité, au cœur de l'agglomération, méritait mieux que son aménagement passé. C'est chose faite et c'est à l'évidence une place que les Lyonnais aujourd'hui se sont amplement réappropriée. Je tiens à donc à remercier le Vice-Président Buna ainsi que les services qui ont fait un excellent travail.

Il est important de saluer la qualité du travail du groupement dirigé par Jacqueline Osty (paysagiste), désigné comme lauréat au cours de l'année 2007. Les autres membres de ce groupement sont Lionel Orsi (architecte), Girus (bureau d'études voirie et réseaux), Cyclades (bureau d'études déplacements urbains) et l'Atelier Roland Jeol (concepteur lumière).

La concertation, rappelons-le, c'est important. Elle a été très bien menée avec l'ensemble des riverains, usagers, le conseil de quartier Bellecour-Cordeliers, en lien avec la mairie d'arrondissement et la mairie centrale. Tout cela a abouti à un magnifique projet qui assure une bonne mixité des usages et un équilibre entre l'espace piéton, l'espace pour modes doux et la place laissée à l'automobile sur les 9 000 mètres carrés de ce que représente ce périmètre opérationnel. Nous avons donc fait de cette place des Jacobins, que l'on avait auparavant du mal à définir avec son giratoire automobile, ses taxis, le peu de place laissée aux piétons, une véritable place publique. Elle a maintenant une véritable identité, je dirais même une identité forte et une âme à ce carrefour de la Presqu'île.

Le choix des matériaux et sa composition est moderne tout en s'appuyant sur le passé. L'ambiance minérale est adoucie par la végétation à travers les plantations. La fontaine, créée par Gaspard André et le sculpteur Charles Delaplanche date de 1866 et retrouve ainsi une nouvelle jeunesse. Sa mise en valeur est assurée par la recherche esthétique de la place et aussi par la mise en lumière très réussie de l'ensemble ; d'ailleurs, l'éclairage fonctionnel la laisse resplendir. Les Lyonnais redécouvrent ainsi ce joyaux d'architecture aujourd'hui sublimé pour l'ensemble des Lyonnais.

Le deuxième arrondissement, qui est certainement l'un des plus beaux centre-ville de France et d'Europe -et que j'ai la chance de représenter avec Nadine Gelas-, se trouve donc métamorphosé et embelli avec cette réalisation, comme il l'a été également sous ce mandat avec la place Bellecour ou encore la reconquête des rives de Saône.

Je mets volontiers ce projet à votre actif, monsieur le Président, puisqu'il a été lancé sous votre mandat précédent et réalisé sur celui-ci. Si son calendrier a été quelque peu modifié, nous sommes néanmoins très fiers de ce qui a été réalisé -la fréquentation de la place en témoigne-, d'autant plus fiers que le budget a été globalement tenu, comme le montre cette délibération. C'est, je crois, l'une des marques de fabrique du modèle lyonnais : des projets réalisés avant tout pour tous les Lyonnais et faisant de notre future Métropole un territoire attractif, dynamique, agréable à vivre et soucieux de la préservation de son patrimoine.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, n'en faites pas trop tout de même ! Dans ma contribution à la philosophie grecque, je vous rappellerai quelle était la devise grecque "Rien de trop". Donc nous allons mettre aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

**N° 2013-4216 - urbanisme - Oullins - La Mulatière - Projet La Saulaie - Yzeron-Sémard - Acquisitions et démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -**

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Buffet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4216. Monsieur Buffet, vous avez la parole.

**M. le Conseiller BUFFET, rapporteur** : Monsieur le Président, c'est d'abord un avis extrêmement favorable, pour ne pas dire enthousiaste, de la commission pour cette délibération concernant Oullins et La Mulatière.

Quelques mots simplement pour rappeler que cette délibération va nous permettre de continuer les acquisitions foncières entre Oullins et La Mulatière sur les bâtiments le long de la rivière de l'Yzeron. Cela est parfaitement utile, nécessaire et constituée, de toute façon, le lieu de développement assez extraordinaire de ce quartier. Peut-être pourrions-nous essayer de faire concurrence à monsieur Roland Bernard dans le deuxième arrondissement, sait-on jamais ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous, au moins, vous admirez la Confluence !

**M. le Conseiller BUFFET** : Sur le terrain propriété de la Communauté urbaine, où nous allons dans quelques semaines inaugurer l'arrivée du métro, il y a 15 hectares. Si on ajoute les surfaces supplémentaires sur la partie ancienne du quartier et sur la partie le long des berges de l'Yzeron, ce sont à peu près 30 hectares qui sont là, à la porte sud de l'agglomération, qui vont s'inscrire dans une logique de développement économique de Gerland, que nous souhaitons collectivement, je crois, avec une logique d'écoquartier.

Je voudrais insister ce soir une fois de plus, comme je l'ai fait à la commission en début de semaine, sur le fait qu'il y a maintenant une urgence à ce que nous puissions avancer techniquement sur le projet et sur les validations de projets pour que, dès le métro en place, nous puissions avancer sur la construction réelle et le développement de ce quartier, qui est un lieu un peu particulier,

en ce sens qu'il constituera effectivement, dans le prolongement du Confluent et en vis-à-vis de ce qui se passe à Gerland et des accès désormais meilleurs avec le quartier de la Part-Dieu, une forme de lieu charnière, qui lui-même constitue l'entrée sud de l'agglomération lyonnaise. Ce n'est pas simplement un projet oullinois, c'est bien un projet d'agglomération, d'où l'importance de cette délibération d'aller de plus en plus vite et plus loin pour le réaliser.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, monsieur Buffet. Comme vous le savez, je partage cet avis. Je pense qu'entre les hôpitaux sud et le nouveau quartier de Gerland dédiés, sur l'un et l'autre sites aux sciences du vivant et donc porteurs de l'avenir de l'agglomération, il y a sur la Saulaie un très beau projet de développement à faire.

Vous savez que j'avais invité vos adjoints à venir dans le quartier de l'Industrie pour voir comment s'était transformé ce quartier et je crois qu'une fois que nous serons reliés demain avec le métro, avec le chemin de fer, après-demain avec l'Anneau des sciences, oui, ici, il y aura de quoi développer. On ne va pas attendre l'Anneau des sciences, on va commencer à développer mais évidemment ce sera un atout supplémentaire et c'est vrai que là, il y a 30 hectares à développer, situés pratiquement à l'entrée de l'agglomération. Bien évidemment, on aura une concordance entre la Confluence, entre Gerland, entre Oullins et vous savez que, dans les projets de développement, il y a par exemple ce pont que nous souhaitons faire, qui débouchera en face de la rue des Saules, c'est-à-dire au cœur même d'Oullins. Oui, c'est un projet d'avenir.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller BUFFET.

**N° 2013-4217 - urbanisme -** Délégation des aides à la pierre - Avenant n° 1 à l'avenant 2013 à la convention de gestion des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour l'année 2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller Gléréan a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4217. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller GLÉRÉAN, absent momentanément :** En l'absence de monsieur Gléréan, c'est moi qui rapporte ce projet de délibération. Il s'agit ici de l'avenant numéro 1 du programme 2013 des aides apportées à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, dispositif qui se décline, d'une part, sur les programmes d'intérêt général immeubles sensibles à Villeurbanne, énergie à Vénissieux et, par ailleurs, sur les opérations programmées copropriété François Ouest à Vaulx en Velin et renouvellement urbain à Pierre Bénite. Avis favorable de la commission pour cet avenant numéro 1.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai une demande de parole du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. le Conseiller BUFFET :** Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous remercie. Je dis, par exemple, qu'il y aura des débats futurs sur les problèmes de logement et d'habitat. Je déposerai d'ailleurs un certain nombre d'amendements.

Parmi ces amendements, j'aimerais beaucoup, sur les blocs de compétences, pouvoir prendre les crédits ANAH de manière à faire en sorte qu'entre l'aide à la pierre et l'investissement, -monsieur Louis Lévêque et monsieur le Vice-Président Olivier Brachet savent bien que c'est totalement complémentaire- à la fois de construire évidemment des logements nouveaux mais, en même temps, de réhabiliter les anciens. Si nous pouvions avoir cette complémentarité, cela nous aiderait évidemment pour continuer à construire l'agglomération.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID en remplacement de M. le Conseiller GLÉRÉAN, absent momentanément.

**N° 2013-4218 - urbanisme -** Accompagnement à l'accès au logement HLM d'étudiants en colocation - Attribution d'une subvention à l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4218. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur :** Il s'agit d'une délibération dont le but est d'aider l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), association travaillant en direction des jeunes et étudiants dans des opérations de logements étudiants, en contrepartie d'actions sociales qui sont conduites dans les quartiers ou avec des habitants avec lesquels ils partagent leurs logements. J'évoquerai cela dans une délibération qui suit.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. le Conseiller AUGOYARD :** Merci, monsieur le Président. La question du logement étudiant est une question fondamentale et je salue l'initiative de l'AFEV. Elle est heureuse que le Grand Lyon la soutienne. En revanche, on ne pourrait pas s'en satisfaire. Il faut que l'on fasse plus.

Alors, monsieur le Président, vous adorez les classements ; regardons le palmarès de *L'Étudiant* des villes où il fait bon vivre en 2013 et 2014 : Lyon est sixième au classement général. Ce n'est pas mal, on peut s'en féliciter. On est premier pour les études, deuxième pour la culture, deuxième pour l'emploi, cinquième pour le rayonnement international mais vingt et unième pour les sorties car la ville n'est pas si "fun" que vous le vendez ; pire encore, nous ne sommes pas classés, c'est-à-dire que nous ne sommes même pas dans les cinq et une premières villes de France dans les domaines où l'action publique locale, c'est-à-dire votre action, est déterminante : l'environnement, les équipements sportifs, les transports et le logement.

Contrairement à ce que vous avancez, votre bilan en la matière n'est pas satisfaisant. On ne comble pas un vide d'une politique en direction des étudiants en finançant quelques opérations de communication ou d'événements festifs. Attirer, c'est montrer que nous sommes une métropole dynamique, attirer c'est montrer que nous savons accueillir et qu'un étudiant ne sera pas obligé de mettre son cursus en péril pour pouvoir se payer un toit.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. On peut peut-être aussi parler du dossier numéro 2013-4226.

**N° 2013-4226 - urbanisme** - Saint Priest - Lyon 5° - Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Construction de 2 résidences étudiantes CROUS - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat (OPH) Saint Priest Porte des Alpes habitat (PAH) et à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4226.

Avant que monsieur le Vice-Président Olivier Brachet réponde, je donne la parole au groupe Rassemblement démocrate et radical.

**M. le Conseiller RUDIGOZ** : Monsieur le Président et chers collègues, le schéma de développement universitaire s'est donc donné pour ambition de faire de Lyon et du Grand Lyon une métropole universitaire attractive pour les étudiants et les chercheurs français, européens et internationaux.

Cette prise en compte du logement étudiant est aussi inscrite dans le plan local de l'habitat comme une priorité qui complète la politique de déplacements adaptée aux centres universitaires ainsi qu'une offre de service performante pour les étudiants. Egalement, dans le cadre du contrat de projet Etat-Région, le Grand Lyon investit 3,7 M€ pour le logement étudiant, qui n'est pas -je le rappelle- une compétence légale de notre intercommunalité.

Néanmoins, il existe encore aujourd'hui, au sein de l'agglomération, un déficit quantitatif de l'offre de logements étudiants. La majorité des jeunes est alors contrainte de se tourner vers une offre non dédiée, sur le marché privé essentiellement, même si, sur notre territoire, il est à noter que le coût du logement, en général, reste raisonnable par rapport à la moyenne nationale : une enquête de l'Unef, cette année, indique ainsi que le poste logement d'un étudiant lyonnais s'élève à 4 800 € par an contre 5 300 € à Montpellier et 7 800 € à Paris. Donc il n'est pas si difficile de vivre, même s'il y a beaucoup de difficultés, ce n'est pas non plus le parcours du combattant que certains voudraient décrire.

Avec les partenariats publics-privés intégrant les objectifs quantitatifs définis par le SCOT et le PLH, le schéma de développement universitaire a su dynamiser et mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur (Etat, universités, le CROUS, les bailleurs sociaux et privés) pour créer une stratégie foncière partagée public-privé avec des promoteurs, dans le cadre de nouveaux projets intégrant le logement social étudiant mais aussi intergénérationnel.

Avec ce rapport, plus précisément, nous allons financer deux opérations de logements étudiants à court terme gérées par le CROUS de Lyon Saint Etienne : la résidence ZAC du Triangle de Saint Priest avec 122 logements étudiants et la résidence Philomène Magnin située dans le quartier de Saint Just à Lyon 5°, sous maîtrise d'ouvrage, avec 132 logements étudiants dont 99 PLS et 33 PLUS. Ce projet renforcera ainsi l'offre de logements étudiants sur ce territoire doté d'ores et déjà de la célèbre historique résidence Allix et, depuis deux ans, de la résidence de l'Antiquaille. A noter également que cette résidence proposera en rez-de-chaussée des commerces de proximité, renforçant ainsi son insertion dans le quartier de Saint Just.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le logement étudiant, sur le dossier que nous passons ce soir...

**M. le Vice-Président BRACHET** : Tout d'abord, un avis favorable de la commission sur ces deux dossiers. Ce n'est pas au moment où l'on se saisit de la question parce que d'autres l'ont un peu délaissée et que l'on donne des coups de rein pour faire des efforts que d'autres n'ont pas faits, qui nous permettent de sortir de l'ornière, que l'on peut critiquer, j'allais dire, le laisser-aller du dossier.

Je suis arrivé il y a six ans, j'ai vu avec Jean-François Arrue où il en était. J'allais dans des réunions où l'on se promenait entre le Rectorat, le Préfet, la direction départementale du travail et quelques autres et je ne savais pas qui inviter à ces réunions pour faire quoi. Bref, ce n'était pas nous qui avions compétence. Le logement étudiant n'a pas été pris dans la compétence du Grand Lyon en 2004 pour des raisons qui tiennent à l'état du bâti des résidences du CROUS. L'Etat devait les réhabiliter.

En réalité, ce qu'il a fallu constater au bout d'un certain temps, c'est plusieurs choses.

D'abord, la population étudiante croît plus vite qu'ailleurs ; ce n'est probablement pas parce que les études n'y sont pas intéressantes et ce n'est probablement pas parce qu'on y est très mal ! La population étudiante croît deux fois plus vite à Lyon que la moyenne nationale. Est-ce que nous n'avons pas assez de résidences dédiées ? Non, nous avons un grand nombre de résidences dédiées mais la part du CROUS est insuffisante : 5 % du parc contre 8 % au niveau national.

On a une population étudiante qui est un peu moins boursière que celle des autres villes, Thomas Rudigoz parlait de Montpellier où c'est plus cher. Dans la plupart de ces villes du sud, il y a 10 % de boursiers supplémentaires par rapport à notre ville ; donc on n'a pas exactement la même demande en logements très sociaux.

Est-ce à dire qu'il ne faut pas faire d'effort ? Non. Est-ce à dire que nous devons le faire ? Nous étions prêts à accompagner l'effort coordonné de la Région à travers le contrat de plan Etat-Région et l'effort de la Préfecture. Nous avons demandé à l'Etat, avec mon collègue Jean-François Arrue, de mettre en place un comité de pilotage pour enfin tirer ce dossier en avant et, à ce moment-là, nous accepterions d'en prendre la coprésidence.

Et c'est depuis qu'enfin, on a un système pour tirer ce dossier et le faire décoller. Nous avons des réunions et des groupes techniques pour évaluer où on les met, comment on fait, quel foncier on apporte, qui finance et qui permet de passer d'une centaine de logements par an à entre 600 et 1 000 aujourd'hui. Nous rattrapons le retard de 5 à 8 %, c'est l'objectif d'ici 2020. Cela s'est fait par un engagement du Grand Lyon au-delà de ce qu'il avait à faire au minimum. Maintenant cette question-là, c'est une question du Grand Lyon, qui a des répercussions sur tout le monde. Au fond, nous allons faire dans ce domaine des choses que nous n'avions pas prévu de faire au départ mais nous allons le faire de façon à ce que là où cela patinait un peu, on avance plus vite que prévu ; et je trouve que les affaires ont bien changé en deux ans.

Vous avez la liste des opérations programmées, 19 opérations dans les années qui viennent, qui vont compter 4 000 logements avec le CROUS. Nous mettons en route deux résidences aujourd'hui, plus celle de Mermoz l'année prochaine et celle de Villeurbanne. Je crois que l'on ne peut pas dire que le dossier est en train de traîner véritablement. Lorsqu'on l'a sorti du trou, il marinait.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Vous voyez que lorsque l'on traite les dossiers un peu sérieusement, on peut essayer de progresser. Mais ce que vient de dire Olivier Brachet pour le passé peut être vrai pour le futur. Il peut y avoir une tentative de l'Etat de reprendre un certain nombre de compétences, évidemment. S'il recentralisait les compétences, il faudrait savoir à l'avance que n'exercerions plus ces compétences, dans la mesure où nous n'aurions plus la capacité de piloter un certain nombre de dossiers. Donc moi je plaide toujours pour à la fois beaucoup de décentralisation et en même temps des rapports qui soient cohérents avec des services de l'Etat quels qu'ils soient.

Je mets au voix le premier rapport sur l'AFEV numéro 2013-4218.

Adopté à l'unanimité.

Le deuxième sur le schéma numéro 2013-4226.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

**N° 2013-4220 - urbanisme** - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Charte de partenariat sur l'apport des centres sociaux à l'expression et à la capacité d'agir des habitants de la ville - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4220. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur :** Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, il s'agit de délibérer favorablement -nous l'espérons- en vue d'une charte de partenariat quant à l'apport des 63 centres sociaux de l'agglomération lyonnaise du Grand Lyon, charte qui coordonnera l'action conjuguée du Grand Lyon, de la Caisse d'allocations familiales, de la Fédération française des centres sociaux évidemment et des Communes concernées. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, j'ai un temps de parole du groupe Gauche alternative écologique et citoyenne.

**M. le Conseiller FOURNEL :** Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe approuve bien sûr la signature de cette charte de partenariat avec la fédération qui coordonne les 63 centres sociaux de notre territoire, en particulier sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est, je crois, une véritable innovation pour le Grand Lyon. Nous connaissons bien leur apport dans la fabrication du lien social dans la proximité. Leur capacité d'écoute et de mobilisation des habitants dans les processus de concertation est indéniablement un plus et il est complémentaire avec les outils existants. Leur rôle dans l'intégration des nouveaux habitants dans les quartiers en renouvellement urbain est particulièrement important aux côtés des écoles. En cohérence avec la charte de participation du Grand Lyon, les centres sociaux sont bien placés pour mobiliser l'expertise citoyenne dans ces concertations.

Au-delà du cadre strict de cette charte sur leur contribution processus de concertation, cela pourrait préfigurer une coopération plus large dans le cadre des compétences futures de la Métropole et nous en serions très heureux.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Monsieur Crimier souhaite intervenir.

**M. le Vice-Président CRIMIER :** Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion de

cette délibération, je voudrais d'abord me réjouir de cette charte qui reconnaît les compétences partagées par types de parties prenantes.

On regrettera cependant la position de la CAF quant au statut juridique qu'elle requiert pour reconnaître à une structure sa qualité de centre social. En effet, dans le Rhône, seules les structures associatives peuvent être labellisées centre social. Or, un examen attentif de l'ensemble des centres sociaux sur la région Rhône-Alpes montre que nous sommes le seul Département à être soumis à cette règle. Cela exclut, de fait, le fonctionnement de nos maisons de quartiers que nous gérons en direct en gestion municipale, ainsi que les maisons de quartier en DSP, même celles situées en quartiers CUCS.

J'ai alerté le Président de la CAF sur ce point, qui m'a répondu que la démarche participative associant les usagers bénévoles n'était pas compatible avec ce deuxième mode de gestion, c'est-à-dire la DSP.

Je conteste à deux titres ce point : premièrement, dans notre DSP, nous avons intégré la participation des bénévoles et de conseils d'usagers à la rédaction du projet et à la vie tout au long de l'existence de l'établissement, alors même que les DSP prévoient aussi de fait, réglementairement, des comités d'usagers de délégation de service public. Notre maison de quartier était auparavant gérée en association et, au bord de la liquidation, sans reprise possible par le monde associatif. Avec la DSP, nous avons ainsi maintenu des services, un dialogue et une vie de quartier dans un contrat CUCS. Malgré cela, la CAF nous refuse l'agrément. Nous espérons que la Métropole permettra de reconsidérer ces dispositions et d'avoir une approche plus large et peut-être plus équilibrée.

Vous comprendrez bien, monsieur le Président, chers collègues, que, dans ces conditions d'agrément, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté, M. Crimier (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

**N° 2013-4229 - urbanisme** - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Bilan intermédiaire de la concertation préalable - Direction générale - Missions territoriales -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4229. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur :** Il s'agit du bilan intermédiaire de la concertation préalable concernant ce grand projet de la Part-Dieu et la commission a émis un avis intéressé et très favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe GAEC.

**Mme la Conseillère RABATEL :** Monsieur le Président, chers collègues, les grands projets urbains concernant Lyon et le Grand Lyon sont nombreux. Ils montrent combien notre ville centre et notre agglomération sont dynamiques. Ils réorganisent le territoire urbain de façon à le rendre plus agréable ou plus pratique à vivre pour les habitants comme pour les salariés et pour les personnes en transit. Le projet du quartier Part-Dieu est typiquement de ceux-là.

Je ne vais pas reprendre tous les chiffres bien connus montrant le rayonnement et l'importance de ce quartier mais il est sûr que le travail engagé depuis plusieurs années, et pour encore nombre d'années, est nécessaire sur ce quartier à décroquer, à consolider, à embellir.

Le bilan intermédiaire de la concertation préalable montre combien il est aussi toujours intéressant de consulter les habitants et les utilisateurs d'un quartier pour affiner les projets.

Le groupe GAEC partage les objectifs et les moyens de la rénovation de ce quartier ainsi que nombre des remarques issues de la concertation. Nous insistons sur quelques points précis, pas assez exprimés mais qui comptent dans l'idée du quartier à vivre pour tous.

Tout d'abord, il ne faut pas créer seulement des crèches interentreprises -comme le dit le projet- mais penser aussi aux crèches pour les habitants, les jeunes couples. Des espaces doivent être organisés et réservés à l'avance pour cette activité. On peut dire déjà qu'il y aura besoin d'une crèche neuve en fonction de l'augmentation de la population et de la relocalisation d'une crèche qui va être démolie, celle de la Croix-Rouge.

Il faut aussi permettre aux jeunes de trouver non seulement la possibilité de pratiquer un sport de façon spontanée dans un espace vert -comme le dit le bilan de la concertation- mais aussi des activités dans un pôle socio-éducatif qui finira par manquer sur ce territoire où des logements nouveaux sont prévus si on ne le prévoit pas en amont.

Il faudra aussi prévoir une nouvelle école ou l'extension de l'école Léon Jouhaux.

Ainsi, sont à prévoir tous les services de proximité classiques d'un territoire en expansion de population, et pas seulement les services d'agglomération.

Ensuite, l'équilibre bureaux-logements est demandé par les habitants mais aussi par le Club des entreprises de la Part-Dieu pour éviter le syndrome des quartiers d'affaires nord-américains déserts pendant la nuit. Le groupe GAEC insiste toujours sur la nécessité de cet équilibre fonctionnel en créant des logements en nombre mais aussi des logements qui soient accessibles financièrement à tous les budgets pour créer de la mixité sociale ici, ce qui évite les ghettos ailleurs.

Enfin, dernier point, la signalétique doit être améliorée partout, sans conformisme, en mettant par exemple les horaires des trains dans le centre commercial -comme cela est proposé- mais aussi en pensant aux personnes illettrées (5 % de la population française) ou étrangères (nombreuses autour de la gare de la Part-Dieu), ou aux personnes déficientes mentales ou visuelles ou auditives ; il faut donc des écritures lisibles et pas trop petites et des contrastes de couleurs, même si ce n'est pas la mode actuellement, des dessins significatifs, des bornes de guidage sonore sur des lieux stratégiques ou dans de grands espaces où l'on s'oriente mal quand on y voit mal ou qu'on ne parle pas la langue du pays.

Le projet a gagné en épaisseur humaine suite à la concertation et à un nombre de propositions, y compris des élus. Nous espérons que cela continuera dans la même veine.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Conseillère CHEVALLIER** : Monsieur le Président, dans le bilan de la concertation préalable sur le projet Part-Dieu, plusieurs remarques ou inquiétudes des habitants rejoignent des sujets que nous avons déjà évoqués dans cette assemblée.

Le premier sujet, la question de la mixité habitat-emploi, le questionnement aussi sur l'ampleur des surfaces nouvelles de bureaux, dont le doublement de la surface de plancher envisagé et le souhait que la Part-Dieu soit un quartier à vivre : nous pensons qu'il faut profiter des opérations de renouvellement urbain envisagées pour intégrer une part plus importante de l'habitat. A ce sujet, rappelons l'enjeu du SCOT de construire 60 000 logements supplémentaires à Lyon à l'horizon 2030 ; le projet de la Part-Dieu doit en tenir compte. En ce qui concerne l'augmentation de surfaces de bureaux, notre proposition est qu'elle soit beaucoup moins importante sur la Part-Dieu et répartie sur plusieurs pôles de l'agglomération ; rappelons là encore l'objectif du SCOT d'une métropole multipolaire.

Deuxième sujet, la question des tours qui est posée, aussi bien sur le plan économique que sur le plan énergétique : une tour consomme plus qu'un bâtiment de huit à dix étages et comporte aussi des loyers plus chers et moins accessibles aux PME. Diversifions cette offre, limitons les projets de tours, ce sera meilleur aussi en termes de cadre de vie.

Troisième sujet, la question des espaces verts : le manque d'espaces verts est souvent cité. Il est aussi souligné que la végétalisation du toit du centre commercial envisagée ne remplacera pas les espaces verts au sol. Il nous faudra donc renforcer la végétalisation au sol de ce projet, qui entraînera aussi un rafraîchissement de ce quartier très bétonné.

Quatrième sujet, la question des déplacements : nombreuses interrogations sur la capacité des infrastructures existantes de transports en commun à absorber l'augmentation des flux en provenance du développement de la gare et de celui du quartier. Aucune réponse n'a été apportée lors de l'atelier dédié à ce thème. De nouveaux projets ont été évoqués comme l'axe en site propre sur Garibaldi, le prolongement des lignes C 1 et C 2 sur Vivier-Merle mais nous craignons qu'ils ne soient pas suffisants. La question de la difficulté de la traversée est-ouest de la voie ferrée est aussi soulignée ; nous l'avons déjà évoquée au dernier Conseil en lien avec le projet de requalification de la gare.

Enfin, l'insuffisance des aménagements cyclables pour l'accès à la gare et du stationnement vélo ressort aussi fortement. Des projets dans ce domaine peuvent être menés rapidement.

Diminuer la pollution et les nuisances sonores doit faire partie des objectifs forts de ce projet. La place de la voiture individuelle, et en particulier la capacité actuelle de quatre voies de circulation pour les automobiles pour des axes comme Vivier-Merle ou la rue de Bonnel, pourrait être réduite. Le projet de parking de 600 places sous la place Béraudier est revu à la baisse et est réservé plutôt à l'autopartage et aux taxis.

Nous espérons que, dans la mise à jour annoncée du dossier de projet pour la suite de la concertation, ces propositions puissent en grande partie être prises en compte. Une véritable concertation est attendue sur la qualification des espaces publics, concertation pour laquelle les habitants sont prêts à prendre une large place.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. le Conseiller GEURJON :** Monsieur le Président et mes chers collègues, le projet de la Part-Dieu va bouleverser notre ville et notre agglomération pour plusieurs décennies. Ce que nous allons décider, c'est l'image du Grand Lyon pour les générations futures, c'est l'image de l'accès à la métropole, c'est l'image de notre attraction internationale et cela doit être aussi l'avenir d'un quartier de centre-ville.

En effet, l'enjeu du projet Part-Dieu est de trouver un juste équilibre -cela a déjà été dit- entre trois usages : la desserte ferroviaire, le cœur tertiaire de l'agglomération et également un quartier à vivre avec des habitants. Oui, le nœud ferroviaire est saturé et nous devons agir à court terme pour améliorer la situation et c'est bien là un des enjeux du projet Part-Dieu. Mais nous devons étudier dès maintenant toutes les solutions pour le moyen terme. Cela n'est pas uniquement une question ferroviaire mais bien une problématique d'aménagement du territoire métropolitain ; l'Etat l'a bien compris puisque les aménagements des gares vont passer sous chef de file des métropoles. Dans ce contexte, la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais doit intégrer, dans sa vision, l'ensemble de l'agglomération et le développement de l'est de la métropole.

Nous regrettons que le projet Part-Dieu soit trop discret sur le nécessaire et l'indispensable développement des dessertes de ce quartier. Je veux parler aussi bien du transport des marchandises avec le doublement de la surface de bureaux et d'activités commerciales mais également de la mobilité des personnes, qu'elles soient en transit pour la gare, que ce soit des habitants ou des salariés du quartier Part-Dieu.

Au-delà des aspects transport, j'ai le plaisir de constater, dans le bilan de la concertation préalable, à quel point il est nécessaire de développer un réel quartier de vie -et c'était peu évoqué au départ-, non pas simplement un quartier tertiaire sans partage et sans destin ; c'est cela plus que toute autre chose qu'il manque à la Part-Dieu : de la vie ! Faire de ce lieu un quartier où il fait bon vivre est largement à notre portée mais cela ne passera pas simplement par des beaux trottoirs, des jolies clairières vertes çà et là, en particulier sur le toit du centre commercial. Dans cette forêt d'acier, il est indispensable effectivement de prévoir une végétalisation des sols, et ceci au niveau des piétons et pas uniquement en aérien.

C'est l'intégralité des espaces de partage qu'il faut donc repenser en mettant l'humain et non l'urbain au cœur du projet. Il faut penser proximité, bref, il faut penser le vivre ensemble. Nous devons éviter à tout prix le développement d'un quartier minéral comme c'est trop le cas actuellement. Les Lyonnais n'attendent qu'une chose, c'est que la Part-Dieu soit un lieu où ils se sentent bien. Il y a effectivement une vie en dehors des tours.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**Mme la Conseillère DAGORNE :** Monsieur le Président, chers collègues, comme l'on dit mes collègues, il s'agit de prendre acte aujourd'hui du bilan intermédiaire de la concertation préalable au projet Lyon Part-Dieu. Je ferai quelques remarques sur cette concertation qui, bien évidemment, va se poursuivre.

Cette première phase a permis de montrer -comme on l'a dit- l'incompréhension de certains habitants concernant certains aspects du projet, d'autres habitants se sentant un petit peu les oubliés. Ainsi, nous vous avons alerté il y a un an sur la surprise de certains de voir leur immeuble disparaître de la carte. Cette

question a d'ailleurs été posée dès la première réunion du 13 septembre 2012.

Aujourd'hui, l'ambiguïté n'est pas levée. Le bilan fait part du désarroi d'habitants propriétaires, issus de la classe moyenne, qui craignent, à terme, de ne pas avoir les moyens de se loger dans le quartier dans les nouvelles résidences peut-être à des prix moins abordables. L'étape suivante prévoit effectivement des réunions d'information mais avec les habitants concernés par la démolition de leur logement. On ne parle plus de concertation, on confirme le principe de démolition. Mais quelles réponses seront apportées à ces personnes sur la question fondamentale du devenir de leur habitat familial ? Par ailleurs, il est intéressant de noter que les personnes demandent un éclairage objectif sur les éléments d'appréciation du patrimoine existant. Qui décide et comment décide-t-on qu'un bâtiment relève ou pas du patrimoine architectural existant ?

La question de la sécurité est également posée par l'ensemble des participants, qu'ils soient habitants ou entreprises. Il s'agit notamment de prendre position concernant la mixité habitat-emploi. Evitons effectivement de recréer des zones de bureaux entièrement désertes la nuit et parfois propices au développement d'autres activités nocturnes.

Revenons sur la question de la circulation, cela a déjà été fait mais je voudrais en reparler aussi. Il faut compter sur une accessibilité de transports en commun lourds, surtout avec l'augmentation prévue du nombre de mètres carrés de bureaux. La question d'une liaison métro avec la Presqu'île reste incontournable, comme nous l'avons déjà évoqué il y a un mois à l'occasion du dossier sur le pôle d'échanges multimodal.

Enfin, un stationnement doit être rendu possible. Un quartier d'affaires génère des activités impliquant d'autres mouvements. Tout ne peut pas être sédentaire, certaines activités nécessitent des déplacements en voiture ou en camion, tout ne peut pas se faire en train, en transport en commun, en vélo, en trottinette ou à pied.

Pour finir, cette première période a permis de montrer la mobilisation des habitants de ce quartier qui n'est effectivement pas qu'un quartier d'affaires mais aussi le quartier de vie de nombreux Lyonnais. Il représente entre 30 et 40 000 personnes, en prenant en compte le périmètre défini par le projet mais aussi les quartiers limitrophes impactés. Les habitants ont rappelé leur attachement à la qualité de vie dans ce quartier.

Dans cette seconde phase de concertation, il faudra continuer à leur donner leur place, non seulement dans le projet Part-Dieu mais aussi dans celui que nous avons évoqué le mois dernier sur le pôle d'échanges multimodal. On ne peut pas dissocier les deux projets qui visent le renouveau du quartier, tant dans leur articulation que dans la concertation et l'information. On espère que les habitants du troisième ne découvriront pas d'autres surprises comme les nouveaux aménagements de la place Béraudier induits par le nouveau projet de nouvelle gare que vous avez présenté dernièrement avec monsieur Pépy.

Comme je l'ai dit le mois dernier à l'occasion du dossier sur le pôle d'échanges multimodal, n'oublions pas l'humain dans ce projet urbain !

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Vous pouvez me préciser, pour que j'essaye de vous répondre, ce qui ne va pas sur la place Béraudier dans le projet ?

**Mme la Conseillère DAGORNE** : D'après ce que j'ai lu dans la presse -puisqu'il n'était pas à la présentation-, de nouveaux aménagements ont été présentés donnant une nouvelle emprise sur la place Charles Béraudier qui n'était pas effectivement dans le projet que nous on a vu la dernière fois. J'imagine qu'il y aura d'autres évolutions dans le projet à terme qui nous sera présenté. Je n'ai pas dit que ça n'allait pas, j'ai dit qu'il y avait des nouvelles présentations, voilà.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-Président PHILIP** : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, je dois dire que c'est avec plaisir que je commente ce bilan intermédiaire de la concertation préalable au projet Lyon Part-Dieu car il faut tout de suite dire que plusieurs demandes importantes d'habitants et d'instances de concertation prises en compte servent aujourd'hui à modifier le projet ; c'est l'objet du rapport qui nous est présenté ce soir.

Je voudrais tout de suite dire que cette concertation ne doit pas être confondue avec celle actuellement en cours et qui concerne le pôle d'échanges multimodal autour de la gare -évidemment, je ne commenterai pas une concertation en cours, qui n'est pas terminée- sur lequel on peut encore s'exprimer dans tous les endroits cités la dernière fois.

Il ne faut pas le confondre non plus avec celle, désormais passée, qui concernait la modification numéro 10 du PLU et où de nombreux points touchaient le projet Part-Dieu. Il s'agit bien ici de la concertation générale sur le projet Part-Dieu. Cette concertation, je le rappelle, est volontaire de la part du Grand Lyon, non obligatoire ; elle a été ouverte en septembre 2012 et elle restera ouverte le temps du projet.

Cette concertation, c'est simplement un cadre qui permet la mise en perspective, la mise en cohérence des différentes enquêtes obligatoires liées au projet et dont je viens de parler. Je préfère préciser cela car, comme il nous a été reproché de ne pas faire de concertation sur ce projet, je crois qu'il ne faut pas mélanger ce qui est obligatoire et ce qui ne l'est pas.

Il s'agit donc, avec la délibération de ce soir, d'un premier bilan tiré de cette concertation générale qui va nous permettre de modifier le plan de référence du projet. Ce plan de référence -je l'ai rappelé, le Maire de l'arrondissement l'a expliqué et monsieur Collomb l'a expliqué à de nombreuses reprises- est un document d'orientations générales du projet, ce n'est pas la définition de ce qui va être fait exactement. C'est un repère qui a pour but de donner de la lisibilité. Il est important pour nous et pour la communication autour du projet que certaines représentations graphiques des intentions -qui avaient pu laisser supposer, par exemple, que des démolitions étaient prévues à court terme à tel ou tel endroit- puissent être modifiées ; c'est ce qui va être fait après ce bilan de la concertation.

Je voudrais ajouter pour monsieur Geourjon que, dès le départ, le projet Part-Dieu dans sa globalité comprend trois chapitres : le chapitre du centre économique de Lyon, le chapitre de la gare et de la multimodalité et le chapitre de la Part-Dieu à vivre. Depuis le début, ce sont bien les trois points qui sont dans le projet.

Je le disais en introduction -et je voudrais insister là-dessus ce soir-, plusieurs demandes importantes des habitants ont été prises en considération dans ce bilan, c'est l'objet de la délibération. J'en retiendrai principalement trois.

D'abord -et c'est sûrement le plus important-, les immeubles de la Porte sud sont retirés du projet. Ici comme place de Milan,

plusieurs associations d'habitants, des conseils de quartiers sont venus nous faire part de leurs interrogations, de leurs préoccupations, de leurs propositions sur le devenir de leur immeuble. Les habitants de ce secteur nous ont dit ne pas comprendre l'intérêt d'une évolution de la Porte sud. Après une réunion qui a été organisée à la mairie du troisième avec la mission Part-Dieu, après avoir écouté à de nombreuses reprises les représentants des habitants lors des SICA ou lors des visites de terrain, nous avons pris acte des remarques des habitants de la Porte sud qui retrouve donc, dans le prochain schéma général, sa physionomie actuelle sur le plan de référence.

Ensuite, nous avons aussi entendu les remarques des habitants concernant les vis-à-vis des immeubles existants. C'est pour cette raison que les recommandations du commissaire-enquêteur pour la modification numéro 10 du PLU ont été prises en compte et c'est pourquoi nous avons décidé de réduire la hauteur de l'immeuble qui doit être construit rue Desaix : au lieu des 50 mètres initialement prévus, il n'en fera que 27, à l'angle de la rue des Cuirassiers et de la rue Desaix, justement pour respecter les vis-à-vis qui sont en face.

Le commissaire-enquêteur souligne -je cite- : "Contrairement aux observations écrites sur les registres, une importante concertation a été mise en place sur le projet global du renouvellement urbain de la Part-Dieu". Il ne s'est pas trompé puisque nous continuons et nous continuerons probablement d'amender le projet au fil des contributions des habitants.

Enfin, il y a ce qui touche aux espaces verts, aux espaces publics, aux espaces paysagers. La volonté de faire de la Part-Dieu un quartier à vivre, c'est bien de l'humain et de l'urbain, passe par la préservation et le développement de ces espaces, nous en sommes tous convaincus et c'est pourquoi aujourd'hui une stratégie plus importante de développement du paysage se met en place sur chaque projet de voirie, sur chaque projet de place ou chaque projet de parc. Et, sur ce point, je ne peux que vous inviter à aller constater la qualité des espaces verts qui bordent la ligne du tramway T 4 ; et encore, ce n'est pas terminé puisque des plantations sont en cours et ce sera encore plus joli dans quelques mois.

Vous le voyez, ce bilan intermédiaire permet donc de compléter, de faire évoluer concrètement le projet, de modifier la maquette. Une fois de plus, cette maquette, même modifiée, ne sera pas définitive, elle sera soumise à la concertation. Il en résultera donc une nouvelle version du dossier de concertation qui sera mise à la disposition du public et qui évoluera au fur et à mesure du projet, à la fois en fonction des projets qui arrivent et à la fois en fonction de l'avis des habitants ; et c'est bien le but de cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Chers collègues, je crois que monsieur le Vice-Président Thierry Philip a dit tout ce qu'il y avait à dire.

Simplement, du point de vue logement, pour celles et ceux qui pourraient craindre qu'évidemment les choses évoluent dans un autre sens, la première opération que nous allons engager va être une opération d'habitat. Vous vous souvenez peut-être, il y a quelques années, que Gecina avait voulu vendre l'ensemble de ses logements, soit 1 200 logements, et que nous l'avons fait reprendre par Alliade habitat et l'Office public de l'habitat du Rhône. La première opération sur la Part-Dieu va se faire avec Alliade habitat et l'OPH du Rhône, donc c'est dire évidemment que l'on ne veut pas pousser pour évincer les couches populaires de ce quartier ni même les couches moyennes.



Deuxième point, en ce qui concerne la façon dont nous entendons porter la végétalisation, je rappelle que beaucoup de gens s'étaient opposés au projet de la rue Garibaldi. On peut aujourd'hui commencer à la voir se dessiner et on voit effectivement quelle va être la place laissée à la végétalisation. Et on voit concrètement comment, sur ce quartier très minéral, on va réintroduire partout de la végétalisation. Je dirai que c'est un des principes du plan directeur que nous avons fait.

Sol actif, c'est-à-dire ne plus se trouver devant des endroits -et c'est le propre de la Part-Dieu- où on est que devant des murs ou des façades inanimées, sol facile, c'es-à-dire essayer de faire que l'on puisse circuler dans ce quartier avec tous les modes, et en particulier pour les piétons ; aujourd'hui, pour un piéton, il est extrêmement difficile d'aller de la gare de la Part-Dieu en direction de la Presqu'île puisqu'il faut pouvoir contourner pour pouvoir passer par le centre commercial. Nous allons rouvrir une voirie qui fera une grande place pour les piétons sur la rue Bouchut, à la place du centre d'EDF de manière à pouvoir permettre des circulations faciles. Nous ferons la même chose du côté de la rue Servient. Aujourd'hui, lorsqu'on est piéton, on ne peut pas passer : vous avez un passage qui doit faire soixante-dix centimètres, donc les piétons l'empruntent aujourd'hui malgré tout mais à leurs risques et périls.

Voilà, c'est cela le nouveau projet Part-Dieu.

Je mets donc ce dossier aux voix. Pardon, on ne vote pas sur ce dossier. Il s'agissait simplement d'une communication.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2013-4153** - Riverdating : rendez-vous du transport fluvial, intermodal et des solutions logistiques intégrant la voie d'eau - Attribution d'une subvention à Voies navigables de France (VNF) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Roland Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2013-4153. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

**N° 2013-4154** - Projet européen OPTICITIES - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation de 2 conventions - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Vesco comme rapporteur du dossier numéros 2013-4154. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président VESCO absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD, en remplacement de M. le Vice-Président VESCO absent momentanément

**N° 2013-4156** - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé - niveaux 2, 3 et 3+ - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

**N° 2013-4157** - Maintenance des équipements des tunnels - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

**N° 2013-4159** - Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V14 + V25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4156, 2013-4157 et 2013-4159. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces trois dossiers.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

**N° 2013-4160** - Corbas - Requalification de la rue Centrale - Individualisation complémentaire d'autorisation de gramme - Direction de la voirie -

**N° 2013-4161** - Solaize - Requalification du centre-ville - Phase 1 - Modification du programme initial - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4160 et 2013-4161. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux dossiers de travaux de voirie sur Corbas et Solaize.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

### II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2013-4164** - Attribution d'une subvention à l'association Institut Bioforce développement pour son programme d'actions 2013 et pour le soutien aux manifestations organisées dans le cadre du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'association - Année 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur du dossier numéro 2013-4164. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

**N° 2013-4165** - Attribution d'une subvention à l'association Inter-Soie France pour l'organisation de la 9<sup>e</sup> édition du marché des soies du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**N° 2013-4167** - Mode d'emploi, un festival des idées - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la Villa Gillet pour son programme d'actions 2013 - Direction de la prospective et du dialogue public -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4165 et 2013-4167. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

**N° 2013-4166** - Attribution d'une subvention à l'association Cluster logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2013-4170** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions incubateur 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2013-4172** - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Requalification des zones d'activités - Reventilation des autorisations de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

**N° 2013-4173** - Lyon - Comptes-rendus annuels à la collectivité de la convention publique d'aménagement conclue avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) portant sur la pépinière d'entreprise innovante Tony Garnier et le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc - Année 2012 - Résiliation anticipée de la convention publique d'aménagement portant sur la pépinière innovante Tony Garnier, bilan de clôture définitif portant sur les pépinières Einstein et Laënnec - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° 2013-4183** - Cluster Lumière - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la SAS PISEO pour le projet de plateforme d'innovation de la filière industrielle de l'éclairage PISEO - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4166, 2013-4170, 2013-4172, 2013-4173 et 2013-4183. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président Kimelfeld absent momentanément :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour tous ces dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju, Giordano et Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano et M. Daclin, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-4173 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS en remplacement de M. le Vice-Président Kimelfeld absent momentanément.

**N° 2013-4168** - Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL (collectif régional des acteurs du commerce équitable) pour son programme d'actions 2013 relatif au pôle de compétences Pôle R - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2013-4174** - Bron - Feyzin - Givors - Lyon 9° - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Vénissieux - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux coopératives d'activités et d'emploi au titre de leurs programmes d'action pour l'année 2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2013-4175** - Bron - Givors - Saint Fons - Rillieux la Pape - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Pierre Bénite - Oullins - Saint Genis Laval - La Mulatière - Irigny - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux dispositifs d'amorçage de projets et d'accompagnement à la création d'entreprises au titre de leurs programmes d'action pour l'année 2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2013-4228** - Attribution d'une subvention à l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2013 dans le cadre du développement d'activités économiques et environnementales - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4168, 2013-4174, 2013-4175 et 2013-4228. Madame Besson, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces quatre dossiers. Toutefois, le dossier numéro 2013-4228 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le paragraphe commençant par "7 projets ont été identifiés, etc" du "b) - Compte rendu des actions conduites en 2012 et bilan", il convient de lire :

"6 projets ont été identifiés, début 2013, sur lesquels la démarche s'est concentrée pour favoriser la création d'une activité économique pérenne :

- phyto-épuración par roseaux (Société OASURE à Saint Just-Saint Rambert), avec un travail sur les besoins et une expérimentation sur le traitement des eaux en lien avec les services de la Communauté urbaine,

- projet de création d'une plateforme de tri des textiles (porteur du projet en cours de repositionnement à Lyon),

- conserverie/légumerie de produits bios (entreprise EIDRA à Rumilly),

- création d'une plateforme de valorisation des déchets textiles et de préparation de matière première secondaire (Saint Chamond - projet TRIMATEX),

- pôle "mobilité durable" sur le bassin de Bourg-en-Bresse (AG2i, Bourg-en-Bresse),

- mise en place d'une activité de démantèlement des matelas usagés (ENVIE 2 E Loire).";

au lieu de :

"7 projets ont été identifiés, début 2013, dont 3 sur le territoire de la Communauté urbaine, et sur lesquels la démarche s'est concentrée pour favoriser la création d'une activité économique pérenne :

- phyto-épuración par roseaux (Société OASURE à Saint Just-Saint Rambert), avec un travail sur les besoins et une expérimentation sur le traitement des eaux en lien avec les services de la Communauté urbaine,

- gestion intégrée des déchets organiques professionnels : collecte et méthanisation (FilàFil à Lyon),

- projet de création d'une plateforme de tri des textiles (porteur du projet en cours de repositionnement à Lyon),

- conserverie/légumerie de produits bios (entreprise EIDRA à Rumilly),

- création d'une plateforme de valorisation des déchets textiles et de préparation de matière première secondaire (Saint Chamond - projet TRIMATEX),

- pôle "mobilité durable" sur le bassin de Bourg-en-Bresse (AG2i, Bourg-en-Bresse),

- mise en place d'une activité de démantèlement des matelas usagés (ENVIE 2 E Loire)".

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

### III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

**N° 2013-4185** - Appel de fonds 2013 - Capital social de la société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Goux comme rapporteur du dossier numéro 2013-4185. Monsieur Goux, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUX, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUX.

**N° 2013-4186** - Cotisations et adhésions 2013 - Renouvellements - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2013-4186. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère BAILLY-MAITRE, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller PLAZZI absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère BAILLY-MAITRE, en remplacement de M. le Conseiller PLAZZI absent momentanément.

**N° 2013-4187** - Expérimentation du projet Smart Electric Lyon - Convention avec Electricité de France (EDF) - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Schuk comme rapporteur du dossier numéro 2013-4187. Monsieur Schuk, vous avez la parole.

**M. le Conseiller SCHUK, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller SCHUK.

**N° 2013-4188** - Lyon 2° - Lyon 7° - Aménagement du quai Claude Bernard et du quai Gailleton pour les bateaux croisières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2013-4189** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon-Confluence - Aménagement de locaux provisoires pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme et signature d'un avenant à la convention de participation financière - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4188 et 2013-4189. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. le Conseiller VINCENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux dossiers.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller VINCENT.

---

**N° 2013-4190** - Adhésion au socle commun Centre de gestion 69 - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2013-4190. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

---

#### IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

---

**N° 2013-4195** - Participation au Téléthon pour l'année 2013 - Convention avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies - Direction de la propreté -

**N° 2013-4197** - Prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Joly comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4195 et 2013-4197. Monsieur Joly, vous avez la parole.

**M. le Conseiller JOLY, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller JOLY.

---

**N° 2013-4198** - Villeurbanne - Assainissement rues de la Fraternité et des Deux Frères - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

**N° 2013-4199** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association des Burkinabé de Lyon (ABL) pour le projet Alimentation en eau potable et assainissement du village de Dio, province de Sourou, région Boucle du Mouhoun au Burkina Faso - Direction de l'eau -

**N° 2013-4200** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarités international pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau, et des conditions d'hygiène et d'assainissement des communautés de Christ-Roi à Port au Prince en Haïti - Direction de l'eau -

**N° 2013-4201** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Le Partenariat pour le programme d'accès à l'eau en milieu scolaire (PAEMS) 2013-2015 - Année 1 - Région de Matam - Sénégal - Direction de l'eau -

**N° 2013-4202** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association 21 d'abord pour le projet d'adduction d'eau potable dans le village de Mempeassem, District de Danyi, région des Plateaux au Togo - Direction de l'eau -

**N° 2013-4203** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le programme hydraulique des Savanes - région des Savanes - Nord Togo - Direction de l'eau -

**N° 2013-4204** - Lyon 9° - Saint Cyr au Mont d'Or - Renouvellement d'un réseau eau potable - Rue de Saint Cyr, rue Folliet et chemin du Moulin Galatin - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Touleron comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4198 à 2013-4204. Monsieur Touleron, vous avez la parole.

**M. le Conseiller TOULERON, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller TOULERON.

---

#### V - COMMISSION URBANISME

---

**N° 2013-4205** - Lyon 8° - Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Réalisation des voiries et espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné madame la Conseillère Bonniel-Chalier comme rapporteur du dossier numéro 2013-4205. Madame Bonniel-Chalier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller COSTE, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER absente momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller COSTE, en remplacement de Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER absente momentanément.

---

**N° 2013-4207** - Dardilly - Esplanade de la Poste - Aménagement - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2013-4213** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2° - Lyon 4° - Caluire et Cuire - Rives de Saône - Opérations n° 2074 : Promenade du Défilé de la Saône, et n° 2076 : Chemin nature - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2013-4214** - Givors - Les Vernes - Résidentialisation de la barre Jean Moulin - Attribution d'une subvention d'équipement à Alliade Habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2013-4215** - Givors - Ilots Salengro et Zola - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2013-4219** - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Action d'accompagnement du projet urbain par le collectif KomplexKapharnaüm - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Eurêka pour l'année 2013 - Direction générale - Missions territoriales -

**N° 2013-4221** - Caluire et Cuire - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Résidence les Bruyères - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2013-4222** - Vénissieux - Rillieux la Pape - Lyon 5° - Lyon 8° - Lyon 9° - Saint Fons - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Caluire et Cuire - Bron - Oullins - Grigny - Neuville sur Saône - Meyzieu - Pierre Bénite - Saint Genis Laval - La Mulatière - Feyzin - Quartiers du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenariat pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des 11 bailleurs sociaux participants pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2013-4223** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de conventions-cadre pour les années 2012-2014 sur les quartiers Pentes de la Croix-Rousse, Moncey Voltaire, Ménival Jeunet Soeur Janin, Guillotière, Langlet Santy-Mermoz-Etats-Unis-Moulin à Vent, Vergoin et La Duchère et Gerland Cités sociales - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2013-4224** - Pierre Bénite - Opération programmée de l'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain (OPAH RU) - Convention d'opération - Participations financières - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2013-4225** - Vaulx en Velin - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégradée - Copropriété le François Ouest - Approbation de la convention et de la participation communautaire - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2013-4227** - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly - Etude urbaine - Demande de subvention auprès de la Commune et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Gléréan comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4207, 2013-4213 et 2013-4221 et monsieur le Conseiller Longueval pour le dossier numéro 2013-4227. Messieurs, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller GLÉRÉAN et M. le Conseiller LONGUEVAL absents momentanément** : Avec les dossiers numéros 2013-4214, 2013-4215, 2013-4219, 2013-4222 à 2013-4225, je présente aussi l'avis de la commission pour les dossiers de monsieur Gléréan et de monsieur Longueval. Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour tous ces dossiers.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- du dossier n° 2013-4214 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*), compte tenu de sa qualité de délégué du Grand Lyon à Alliade Habitat : M. Brachet ;

- du dossier n° 2013-4222, compte tenu de leur qualité de délégués du Grand Lyon à :

- Alliade habitat : M. Brachet,  
- HMF en Rhône-Alpes : Mme Perrin-Gilbert,  
- ICF Sud est Méditerranée : M. Lévêque,  
- la SACVL : MM. Julien-Laferrière, Lévêque, Rudigoz,  
- Erilia : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson) ;

- du dossier n° 2013-4223, compte tenu de leur qualité de délégués du Grand Lyon à :

- Alliade habitat, IRA, Cité nouvelle : M. Brachet,  
- Batigere Rhône-Alpes : Mme Baume,  
- HMF en Rhône-Alpes : Mme Perrin-Gilbert,  
- Sollar : M. Lelièvre,  
- ICF Sud est Méditerranée : M. Lévêque,  
- la SCIC Habitat Rhône-Alpes : Mme Roger-Dalbert,  
- la SACVL : MM. Julien-Laferrière, Lévêque, Rudigoz.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID (dossiers n° 2013-4214, 2013-4215, 2013-4219, 2013-4222 à 2013-4225) et en remplacement de M. le Conseiller GLÉRÉAN (dossiers n° 2013-4207, 2013-4213, 2013-4221) et de M. le Conseiller LONGUEVAL (dossier n° 2013-4227) absents momentanément.

#### **Question orale du groupe Objectif Lyon Métapolis relative au plan de relance autoroutier**

**M. LE PRESIDENT** : J'ai une question orale de monsieur Barthelémy. Je lui avais presque répondu par avance tout à l'heure.

**M. le Conseiller BARTHELÉMY** : Effectivement, c'est une question simple et courte qui concerne le plan de relance autoroutier qui est actuellement en voie de finalisation entre l'Etat et les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour un montant estimé à 3,7 milliards d'euros, en échange de quoi les sociétés concessionnaires auraient une durée supplémentaire de la concession de trois ans.

La question était de savoir si les collectivités, telles que la nôtre, étaient associées d'une façon ou d'une autre à ces discussions au préalable et si vous aviez connaissance des projets qui pourraient figurer dans ce plan de relance autoroutier.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, monsieur Barthelémy. Nous poussons très fort et je parlais tout à l'heure de quelques projets que nous avons dans l'agglomération, celui évidemment de l'A 89 qui est important pour nous et quelques autres également qui nous permettront de développer notre propre projet d'Anneau des sciences.

Merci.

(La séance est levée à 20 heures 10).

**Annexe****Question orale du groupe Objectif Lyon Métapolis****Groupe Objectif Lyon Métapolis****QUESTION ORALE**

(Article 56 du Règlement Intérieur)

Conseil communautaire du 21 octobre 2013

**PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER**

Après plusieurs mois de négociations difficiles entre l'État et les sociétés concessionnaires d'autoroutes (Eiffage, Vinci, Sanef), il semble désormais très probable qu'un accord intervienne rapidement en vue de mettre en œuvre un plan de relance autoroutier.

Selon les termes de cet accord, les sociétés concessionnaires seraient prêtes à investir 3,7 milliards d'euros sur le réseau autoroutier en contrepartie d'une prolongation de 3 années de la durée des concessions. Il reste cependant à obtenir l'aval des instances européennes sur ce montage.

Monsieur le Président, en l'état actuel du dossier, pouvez-vous indiquer à l'assemblée dans quelle mesure notre agglomération pourrait figurer parmi les bénéficiaires de ce plan de relance ?